Guide des subventions
2006-2007

Programme d'aide à la recherche sur l'enseignement et l'apprentissage

PAREA

Québec

Guide des subventions
2006-2007

Programme d'aide à la recherche sur l'enseignement et l'apprentissage

PAREA

Octobre 2005

Direction du soutien aux établissements

Direction générale des affaires universitaires et collégiales

Pour tout renseignement sur le contenu du
présent document, prière de s'adresser au :

Programme d'aide à la recherche sur l'enseignement et l'apprentissage
Direction du soutien aux établissements
Direction générale des affaires universitaires et collégiales
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
1035, rue De La Chevrotière
Édifice Marie-Guyart, 18e étage
Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone : 418 643-6045
Télécopieur : 418 646-7447

PROGRAMME D'AIDE À LA RECHERCHE SUR L'ENSEIGNEMENT ET L'APPRENTISSAGE

Responsable : François Hardy
Téléphone : 418 643-6045
Courriel : francois.hardy@mels.gouv.qc.ca

Secrétaire : Carole Leclerc
Téléphone : 418 643-7244
Courriel : carole.leclerc@mels.gouv.qc.ca

DIRECTION DU SOUTIEN AUX ÉTABLISSEMENTS
Directeur : Robert Poulin
Téléphone : 418 646-1534

DIRECTION GÉNÉRALE DES AFFAIRES UNIVERSITAIRES ET COLLÉGIALES
Directeur : Guy Demers
Téléphone : 418 643-6671

Site Internet : http://www.mels.gouv.qc.ca/ens-sup
Rubriques « Collégial » et « Programmes de subvention »

TABLE DES MATIÈRES

Introduction 1

1 Objectifs généraux du PAREA 2

2 Catégories de projets de recherche 2

2.1 Recherche d'ordre général 2

2.2 Recherche orientée 2

- *L'enrichissement des pratiques pédagogiques grâce aux possibilités des technologies de l'information et de la communication (TIC)* 3
- *Les facteurs de la réussite scolaire, tels que les conditions sociales et économiques des étudiantes et étudiants, leur motivation, leurs stratégies scolaires et leur perception de la réussite, les différences entre l'apprentissage chez les filles et chez les garçons, l'aide à l'apprentissage ainsi que les orientations pédagogiques les plus susceptibles de favoriser la persévérance et la réussite* 6
- *Le développement de la compétence langagière et la maîtrise du français écrit* 9
- *L'intégration des élèves immigrants : la promotion de l'égalité des chances, la maîtrise du français comme langue commune de la vie publique et l'éducation à la citoyenneté démocratique dans un contexte pluraliste* 12
- *Les nouveaux modèles pédagogiques et la réussite des garçons* 14
- *L'approche orientante* 17

3 Champs d'application du PAREA 20

3.1 Recherche sur l'enseignement 20

3.2 Recherche sur l'apprentissage 20

3.3 Recherche sur le milieu scolaire 21

3.4 Recherche sur les applications pédagogiques de l'ordinateur (APO) et des technologies de l'information et de la communication (TIC) 22

4 Exclusions 24

5 Critères d'admissibilité 24

5.1 Candidates et candidats 24

5.2 Projets 25

5.3 Responsabilités administratives 25

6 Durée de la subvention 26

7 Présentation d'une nouvelle demande 26

7.1 Projets non liés à la conception de matériel didactique ou d'un environnement pédagogique informatisé 27

7.2 Projets liés à la conception de matériel didactique ou d'un environnement pédagogique informatisé 29

8 Présentation d'une demande de continuation d'un projet 30

9 Éthique 31

10 Dates de présentation des demandes 31

10.1 Nouvelles demandes 31

10.2 Demandes de continuation 31

11 Évaluation des nouvelles demandes 32

11.1 Critères d'évaluation des projets 32

11.2 Processus d'évaluation 32

11.3 Composition des comités d'évaluation 32

12 Évaluation des demandes de continuation d'un projet 33

13 Dépenses admissibles 33

13.1 Rémunération pour les membres du personnel des établissements d'enseignement collégial public 33

13.2 Rémunération pour les membres du personnel des établissements d'enseignement collégial privé subventionnés 34

13.3 Frais de fonctionnement (tous les établissements) 34

14 Conditions relatives à l'acceptation d'une subvention 36

15 Remise des rapports et de l'article de vulgarisation 36

15.1 Rapport d'étape 36

15.2 Rapport final 36

15.3 Rapport financier 37

15.4 Article de vulgarisation 37

16 Diffusion 37

16.1 Rapport final de recherche 37

16.2 Article de vulgarisation 38

16.3 Autres moyens de diffusion 38

17 Présentation du rapport final 39

18 Concours des Prix du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport 40

19 Droits d'auteur 40

Annexe 1 – Guide d'évaluation 41

Annexe 2 – Fiches d'évaluation des résultats (A et B) 49

Annexe 3 – Protocole relatif à l'acceptation d'une subvention 57

Annexe 4 – Guide de rédaction du rapport d'étape 63

Annexe 5 – Formulaire de demande de subvention
pour l'exercice financier 2006-2007 67

Annexe 6 – Engagement à titre de membre du comité d'évaluation 87

Annexe 7 – Rapport financier 91

INTRODUCTION

Dans le cadre du Programme d'aide à la recherche sur l'enseignement et l'apprentissage (PAREA), la Direction générale des affaires universitaires et collégiales met des ressources financières à la disposition des établissements d'enseignement collégial* pour soutenir des recherches utiles à leur développement en matière de pédagogie.

Le Programme relève de la Direction du soutien aux établissements. La Direction de l'enseignement privé apporte sa collaboration pour toute question ayant trait aux établissements qui font partie de ce secteur d'enseignement.

Les personnes intéressées trouveront, dans le *Guide des subventions 2006-2007*, les renseignements nécessaires à la présentation d'une demande de subvention ainsi que les modalités et les règlements qui s'appliquent dans ce cas. On peut se procurer le présent guide ainsi qu'un formulaire de demande de subvention par l'intermédiaire du site Internet du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS), à l'adresse http://www.mels.gouv.qc.ca/ens-sup, sous les rubriques « Collégial », « Programmes de subvention » et « Programme d'aide à la recherche sur l'enseignement et l'apprentissage ».

---

* Dans le présent document, les termes *établissements d'enseignement collégial* et *établissements* désignent les établissements des secteurs public et privé agréés aux fins de l'attribution de subventions.

1 Objectifs généraux du PAREA

Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport désire contribuer à élargir et à consolider la recherche sur la pédagogie et les conditions liées à l'enseignement et à l'apprentissage dans le réseau collégial. En accordant des subventions dans le cadre du PAREA, le Ministère veut encourager les membres du personnel enseignant et du personnel professionnel à approfondir leur réflexion sur l'enseignement et l'apprentissage, informer les partenaires du réseau sur la mise au point, la révision ou l'évaluation des pratiques pédagogiques et contribuer à l'avancement des connaissances pouvant améliorer la qualité de la formation. Par ce programme, le Ministère cherche à fournir des éléments qui favorisent la réflexion, l'analyse, l'innovation et l'évaluation relatives à la pédagogie.

Le PAREA contribue à la réalisation de projets de recherche appliquée (quasi expérimentale, qualitative, descriptive, évaluative, etc.) qui se divisent en deux catégories : **recherche d'ordre général** et **recherche orientée**.

2 Catégories de projets de recherche

2.1 Recherche d'ordre général

Cette catégorie comprend les projets de recherche appliquée qui sont des initiatives du personnel enseignant ou du personnel professionnel non enseignant des établissements d'enseignement collégial et qui touchent l'un des quatre champs d'application du PAREA décrits plus loin (voir les pages 20 à 23).

2.2 Recherche orientée

Le Ministère a établi cette catégorie pour inciter les chercheuses et chercheurs ainsi que le personnel des établissements à mener à terme des activités de recherche qui répondent aux besoins et aux questions de toute première importance en matière de pédagogie au collégial. Cette catégorie comprend les projets de recherche déterminés en collaboration avec les partenaires du réseau collégial qui s'intéressent à l'amélioration de la pédagogie.

Pour 2006-2007, plusieurs objectifs ont été jugés prioritaires. Ils sont répartis selon six thèmes principaux.

- ***L'enrichissement des pratiques pédagogiques grâce aux possibilités des technologies de l'information et de la communication (TIC)***

Contexte

S'il est un fait de plus en plus reconnu de nos jours, c'est celui de la pénétration des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans toutes les sphères de la société. À l'instar du monde du travail, où l'utilisation des TIC est maintenant considérée comme une norme incontournable, le système éducatif se transforme rapidement avec la généralisation des TIC aussi bien dans l'apprentissage et l'enseignement que dans les services professionnels et administratifs.

Au collégial, cette tendance s'affirme d'une manière plus concrète avec l'introduction des programmes d'études rédigés en fonction de compétences. Ainsi, l'utilisation des TIC constitue l'un des buts généraux de chacun des programmes d'études préuniversitaires et se trouve notamment sous la forme d'une compétence ou d'un contexte de réalisation dans la plupart des programmes de la formation technique.

Par ailleurs, il n'est pas exagéré d'affirmer que les TIC font partie intégrante de la culture des jeunes Québécoises et Québécois. À la fin des études secondaires, ils ont acquis une maîtrise des TIC qui doit être réinvestie dans leurs études collégiales. Les enseignantes et les enseignants du réseau collégial participent au même mouvement et utilisent de plus en plus les TIC dans leurs tâches. Aussi n'est-il pas surprenant qu'ils recherchent les manières les plus efficaces d'exploiter les TIC dans leurs pratiques pédagogiques.

Dans son rapport annuel de 1999-2000, le Conseil supérieur de l'éducation rappelait que l'intégration des NTIC à l'école doit pouvoir s'appuyer sur une recherche pédagogique qui donne des moyens d'action et contribue au développement d'une culture de l'innovation pédagogique dans les milieux scolaires. Or, un inventaire récent[1] révèle que peu de travaux ont été faits à cet égard dans le réseau des collèges. D'ailleurs, d'après l'une des rares recherches sur le sujet[2], il semble qu'il soit en général difficile pour les enseignantes et les enseignants d'accorder leurs pratiques pédagogiques avec les moyens didactiques permettant d'exploiter ces technologies. Cet ajustement représente pour eux un défi important et nécessite un éclairage sur les conditions de sa réussite.

À cet égard, des métasynthèses récentes[3] précisent de mieux en mieux les conditions d'utilisation optimale des TIC en pédagogie. En même temps, des profils de compétence en

---

1. ASSOCIATION POUR LA RECHERCHE AU COLLÉGIAL, *Inventaire des recherches (1985-2003) concernant l'intégration des technologies de l'information et de la communication à l'enseignement collégial*, 2e édition, novembre 2003, document accessible en ligne [www.cvm.qc.ca/arc/doc/Inventaire_TIC_1985-2003.pdf].

2. Bruno POELLHUBER et Raymond BOULANGER, *Un modèle constructiviste d'intégration des TIC*, Rapport de recherche PAREA, Québec, Collège Laflèche, mai 1999.

3. Christian BARRETTE, *Métasynthèse des résultats de recherches menées dans le réseau collégial et portant sur l'intégration des technologies de l'information et de la communication dans l'enseignement et l'apprentissage*, Association pour la recherche au collégial, 2004.

intégration pédagogique des TIC s'élaborent[4]. La recherche orientée permettra d'approfondir les connaissances actuelles sur les conditions d'implantation des changements pédagogiques que commande et permet l'avènement des TIC.

Besoins de recherche

Pour tirer parti de façon optimale des TIC, il faut renforcer le processus qui permet au personnel des établissements d'enseignement collégial de bien faire les apprentissages nécessaires au renouvellement de leurs compétences dans ce domaine. Des efforts ont déjà été déployés pour offrir des activités de perfectionnement au personnel enseignant, mais des progrès substantiels restent à faire quant aux cibles et aux contenus de ces formations. Une réponse aux besoins de recherche suivants pourrait indiquer les améliorations à apporter pour favoriser l'engagement du plus grand nombre d'enseignantes et d'enseignants possible dans des pratiques pédagogiques renforcées grâce à l'introduction des TIC.

Étant donné l'état des connaissances dans ce domaine et compte tenu de l'importance d'un engagement actif des enseignantes et des enseignants dans le processus menant à l'intégration des TIC, il paraît pertinent de privilégier deux avenues de recherche, soit la recherche empirique, de type quasi expérimental, et la recherche-action, qui consiste à agir « avec » les enseignantes et les enseignants plutôt que « sur » eux.

- Déterminer les conditions organisationnelles à mettre en place pour assurer l'appropriation des TIC par les enseignantes et enseignants et une meilleure utilisation de celles-ci sur le plan pédagogique.

- Déterminer l'ensemble des compétences minimales en matière d'utilisation des TIC à atteindre par les élèves durant leurs études collégiales.

- Recenser les compétences en matière d'utilisation des TIC découlant de la définition des programmes par compétences.

- Élaborer et valider un test diagnostique sur la maîtrise d'habiletés technologiques.

- Élaborer et valider un programme de perfectionnement du personnel enseignant pour assurer l'acquisition des compétences en intégration pédagogique des TIC, et ce, tant pour les initiés que pour les non-initiés.

- Rendre compte des compétences des élèves en matière de TIC et de leur motivation à les utiliser dans leurs apprentissages.

- Mesurer les conséquences de l'utilisation des TIC sur la relation enseignant-élèves, sur les conditions d'encadrement des élèves et sur l'aménagement du temps de travail du personnel enseignant.

---

4. Bernard BERUBÉ et Bruno POELLHUBER, *Un référentiel de compétences technopédagogiques pour les enseignants du réseau collégial*, PERFORMA, Faculté d'éducation, Université de Sherbrooke, mai 2004.

- Déterminer, en fonction des objets et des méthodes d'évaluation, l'adéquation optimale entre les cibles des programmes, les approches pédagogiques et l'intégration des activités pédagogiques.

- ***Les facteurs de la réussite scolaire, tels que les conditions sociales et économiques des étudiantes et étudiants, leur motivation, leurs stratégies scolaires et leur perception de la réussite, les différences entre l'apprentissage chez les filles et chez les garçons, l'aide à l'apprentissage ainsi que les orientations pédagogiques les plus susceptibles de favoriser la persévérance et la réussite***

Contexte

La réussite scolaire est au cœur des préoccupations du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Plusieurs recherches ont été menées sur les facteurs qui y sont associés. Certaines ont donné lieu à des interventions ou à des outils adoptés par plusieurs établissements d'enseignement collégial. Par exemple, des chercheurs du Cégep de la Région de l'Amiante (Gagnon, Lacroix, Lasnier, Lessard et Thivierge [1993][5]) ont mis au point un instrument, centré sur les variables liées à l'élève, qui permet d'explorer trois aspects qui sont continuellement en interaction dans le processus d'apprentissage : physiologique, affectif et cognitif. Par la suite, un modèle d'intervention qui s'appuie sur cet instrument diagnostique a été élaboré (Thivierge et Carbonneau [1998][6]). Par ailleurs, Denise Barbeau, qui a mené une recherche sur les déterminants et les indicateurs de la motivation scolaire (1994)[7], a poursuivi ses travaux sur le sujet en élaborant et en validant des plans d'intervention visant à favoriser chez l'élève la perception de sa compétence, la perception de l'importance de la tâche, la perception « attributionnelle » de sa réussite, l'engagement cognitif (stratégies cognitives, stratégies de gestion, stratégies affectives, stratégies métacognitives) et la participation (Barbeau, Montini et Roy [1997][8]). Ces travaux ont donné lieu à plusieurs activités de perfectionnement ainsi qu'à la production de guides pédagogiques qui s'adressent, d'une part, à l'élève et, d'autre part, à l'enseignante ou l'enseignant.

Les travaux de Larose et Roy (1993)[9] sur l'intégration de l'élève aux études collégiales indiquent qu'une intervention efficace pour favoriser la réussite scolaire doit, entre autres choses, considérer les caractéristiques personnelles des élèves à risque. Sur le chapitre des recommandations, ils signalent le besoin de développer et de renforcer le sentiment personnel de compétence chez l'élève, tant sur le plan scolaire ou social que sur le plan de son orientation professionnelle. Ils notent aussi, en matière d'évaluation des programmes destinés à améliorer la réussite scolaire, la nécessité d'utiliser des mesures de développement personnel de l'élève

---

5. C. GAGNON, R. LACROIX, F. LASNIER, M.-A. LESSARD, A. THIVIERGE, *Instrument de diagnostic des difficultés d'apprentissage*, Rapport de recherche PAREA, Québec, Cégep de la Région de l'Amiante, 1993, 24 p. et annexes.

6. André THIVIERGE et Pierre CARBONNEAU, *Diagnostic et intervention en aide à l'apprentissage*, Rapport de recherche PAREA, Québec, Cégep de la Région de l'Amiante, 1998, 279 p.

7. Denise BARBEAU, *Analyse de déterminants et d'indicateurs de la motivation*, Rapport de recherche PAREA, Québec, Collège de Bois-de-Boulogne, 1994, 455 p.

8. Denise BARBEAU, Angelo MONTINI et Claude ROY, *La motivation scolaire*, Rapport de recherche PAREA, Québec, Collège de Bois-de-Boulogne, 1997, 185 p.

9. Simon LAROSE et Roland ROY, *Intégration aux études collégiales*, Rapport de recherche PAREA, Québec, Cégep de Sainte-Foy, 1993, 166 p. et annexes.

avant et après l'intervention. De plus, leurs analyses révèlent que les mesures qu'ils ont retenues pour favoriser la réussite scolaire ont des effets plus importants chez les filles que chez les garçons. Aussi suggèrent-ils de vérifier si d'autres variables que celles de leur étude seraient plus précises pour prédire le rendement des garçons.

Par ailleurs, Terrill et Ducharme (1994)[10], qui se sont intéressés aux liens entre les caractéristiques des élèves et leur rendement scolaire, rapportent que la dimension « étude » représente une composante majeure de la réussite scolaire. Ils suggèrent, entre autres choses, comme pistes de recherche d'analyser les techniques et les stratégies que les élèves utilisent lorsqu'ils et elles étudient et de trouver des moyens de les inciter à y accorder plus d'importance. Enfin, bien qu'ils aient couvert de nombreuses variables dans leur recherche, ils n'ont pas analysé les facteurs affectifs, qu'ils considèrent d'ailleurs comme une autre piste de recherche intéressante.

Perron, Gaudreault, Veillette et Richard (1999)[11] se sont intéressés, quant à eux, aux stratégies scolaires, aux conduites sociales et au vécu psychoaffectif d'élèves du secondaire de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Les résultats de leur étude révèlent que l'autoévaluation de la capacité d'apprendre et l'indice du mal-être à l'école, lorsqu'ils sont jumelés avec d'autres caractéristiques des élèves et de leur milieu, sont parmi les meilleurs facteurs prédictifs de la réussite scolaire. Ils avancent qu'il semble opportun de renforcer l'estime de soi relative aux perceptions qu'ont les élèves de leurs habiletés cognitives. Selon eux, il est nécessaire de se préoccuper très tôt du sentiment personnel de compétence de l'élève, surtout lorsqu'il ou elle doit faire face à des échecs répétés. Il pourrait être intéressant de vérifier si ces diverses variables ont un lien aussi important avec la réussite scolaire au collégial et, le cas échéant, de cerner des moyens d'intervention.

Malgré les efforts de recherche déjà consentis sur le sujet et les interventions retenues, beaucoup de travail reste à faire. Aussi, par la recherche orientée, veut-on approfondir l'étude des caractéristiques individuelles de l'élève au regard de sa réussite et de sa persévérance scolaires sous l'angle des conditions sociales et économiques, et des caractéristiques psychoaffectives, cognitives et pédagogiques. L'élaboration et la validation de nouvelles interventions qui pourraient influer positivement sur ces variables constituent aussi des sujets que l'on souhaite couvrir par la recherche orientée.

Besoins de recherche

– Établir les conditions sociales et économiques qui favorisent la persévérance scolaire et la réussite des études et déterminer si elles sont identiques pour les filles et les garçons.

---

10. Ronald TERRILL et Robert DUCHARME, *Caractéristiques étudiantes et rendement scolaire*, Québec, SRAM et Cégep de Saint-Jérôme, 1994, 380 p.

11. M. PERRON, M. GAUDREAULT, S. VEILLETTE et L. RICHARD, *Trajectoires d'adolescence : stratégies scolaires, conduites sociales et vécu psychoaffectif*, Jonquière, Groupe ÉCOBES, 1999, 260 p.

- Déterminer les facteurs psychoaffectifs de la réussite scolaire (motivation, perception de la réussite, buts poursuivis, etc.) en relation avec les stratégies pédagogiques qui favorisent la persévérance et la réussite scolaires, et ce, autant pour les filles que pour les garçons.

- Explorer les facteurs affectifs de la réussite scolaire (épreuves personnelles, détresse, difficultés familiales et relationnelles).

- Élaborer et valider les stratégies permettant de développer et de renforcer les sentiments personnels de compétence des élèves relativement à la réussite scolaire.

- Déterminer les interventions à privilégier pour améliorer les stratégies scolaires et les stratégies cognitives des filles et des garçons de même que leur lien avec la persévérance et la réussite scolaires.

- Déterminer les mesures d'aide à l'apprentissage et les orientations pédagogiques les plus à même de favoriser la persévérance et la réussite scolaires des filles et des garçons.

- ***Le développement de la compétence langagière et la maîtrise du français écrit***

Contexte

Depuis plusieurs années, la maîtrise de la langue constitue un problème majeur. Malgré le fait que plusieurs personnes se sont penchées sur ce problème pour tenter de le décrire, de trouver des solutions et d'améliorer la situation, on arrive toujours au même constat : les élèves éprouvent de grandes difficultés en ce qui concerne la maîtrise de la langue et plus particulièrement du français écrit. Le rapport de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial[12] a bien mis en évidence le fait qu'un échec au premier cours de français ouvre la voie à l'abandon et à la prolongation des études collégiales. De plus, dans le cadre de la Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec[13], plusieurs intervenants ont déploré le faible degré de maîtrise du français écrit. On observe aussi que la faiblesse en français a des répercussions sur la capacité des élèves à poursuivre leurs études dans le domaine de leur spécialité. Pour toutes ces raisons, il y a lieu de consacrer des efforts particuliers à la recherche afin de mieux définir le problème et de mieux le comprendre. Aussi serait-il pertinent de faire le point sur les différentes interventions menées dans ce domaine depuis une dizaine d'années, d'expérimenter de nouvelles méthodes pédagogiques et de développer des instruments d'apprentissage et d'évaluation qui pourraient aider les élèves à mieux maîtriser leur langue.

À la fin des années 80 et au début des années 90, des recherches ont porté sur l'expérimentation des stratégies à employer pour aider les élèves à réussir en français[14] et d'autres, sur la description de la compétence des élèves du collégial en syntaxe et en lecture[15]. Ces recherches complétaient les efforts qui avaient été consentis dans le programme de français au collégial pour hausser la qualité du français. Parmi les moyens mis en place à la fin des années 80, mentionnons les centres d'aide, les cours de mise à niveau, le développement de matériel didactique pour les centres d'aide et l'instauration d'un test de français à l'université. Par la suite, au milieu des années 90, il y a eu la création de nouveaux cours de français, la hausse du nombre d'heures d'enseignement consacrées à cette discipline et l'instauration d'une

---

12. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL, *Évaluation de la mise en œuvre de la composante de formation générale des programmes d'études*, Québec, gouvernement du Québec, janvier 2001, 100 p.

13. COMMISSION DES ÉTATS GÉNÉRAUX SUR LA SITUATION ET L'AVENIR DE LA LANGUE FRANÇAISE AU QUÉBEC, *Le français, une langue pour tout le monde, une nouvelle approche stratégique et citoyenne*, Québec, gouvernement du Québec, 2001, 285 p.

14. Voir J. LECAVALIER et A. BRASSARD, *L'enseignement stratégique en lecture/écriture*, Valleyfield, Collège de Valleyfield, 1993, 179 p. et J. D. MOFFET, *Développer la conscience d'écrire, accroître la métacognition du scripteur pour améliorer la qualité de l'expression écrite au collégial*, Rimouski, Cégep de Rimouski, 1992, 270 p.

15. Voir C. BROUILLET et D. GAGNON, *La maturation syntaxique au collégial et les structures de base de la phrase*, Cégep du Vieux Montréal, 1990, 154 p. et A.-G. TURCOTTE et L. MAISONNEUVE, *Un test qui évalue des compétences en lecture* : *le TeLeC*, Montréal, Actes du 15e colloque annuel de l'Association québécoise de pédagogie collégiale, 1995.

épreuve uniforme dont la réussite est obligatoire pour l'obtention du diplôme d'études collégiales (DEC).

Les recherches des dernières années, en ce qui concerne le français, ont principalement touché à la maîtrise de la langue dans les disciplines autres que le français. Elles avaient pour objectif de faire de la maîtrise de la langue une responsabilité partagée par l'ensemble des intervenants au collégial[16].

En plus des travaux qui ont été publiés, plusieurs expériences ont été menées dans des collèges pour hausser le taux de réussite des élèves en français, mais ces expériences n'ont pas toutes fait l'objet de recensements et d'analyses. On n'a qu'à penser au jumelage des cours de mise à niveau avec le premier cours de français, aux différentes approches dans les cours de mise à niveau pour en hausser le taux de réussite, au rôle et à l'efficacité des centres d'aide dans l'encadrement des élèves. Il y aurait donc lieu de faire le point sur l'ensemble de ces actions pour aider le réseau à connaître ce qui a été fait et relever les forces et les faiblesses.

Par ailleurs, on reconnaît aussi le manque d'outils adéquats pour évaluer et soutenir l'apprentissage et la maîtrise du français dans l'ensemble des disciplines. En effet, il y aurait lieu de travailler à concevoir des instruments pour aider l'ensemble des enseignantes et enseignants à évaluer le français écrit, soit des instruments souples, conviviaux, accessibles et facilement compréhensibles, à la fois pour les élèves et les enseignantes et enseignants. De plus, il serait pertinent de se pencher sur le problème du soutien à l'apprentissage par la lecture dans toutes les disciplines, car on sait que la faiblesse ayant trait au décodage des messages entraîne des difficultés importantes.

Enfin, deux problèmes particuliers mériteraient l'attention des chercheuses et des chercheurs : il s'agit du passage entre le secondaire et le collégial et de la difficulté des allophones en français écrit. Depuis l'automne 2002, les élèves venant du secondaire ont été initiés à la nouvelle grammaire et on s'assure, au collégial, de faire le lien entre cette nouvelle grammaire et l'ancienne. De façon plus précise, mentionnons qu'il y aurait lieu de développer, pour les cours de mise à niveau et les premiers cours de français, des instruments adaptés à cette nouvelle réalité. Pour ce qui est des allophones, on observe qu'il existe maintenant un plus grand nombre d'individus plus scolarisés et fraîchement arrivés qui désirent poursuivre des études supérieures et qui éprouvent des problèmes avec le français écrit. Il serait utile de travailler à élaborer des méthodes pédagogiques adaptées à ces personnes pour faciliter leur intégration aux études supérieures en français et leur assurer une meilleure réussite.

---

16. Voir J. CHBAT et J.-D. GROLEAU, *Stratégies d'apprentissage et sémantique*, Montréal, Collège Jean-de-Brébeuf, Direction pédagogique, Service de la recherche et Collège André-Grasset, Direction pédagogique, Service de la recherche, 1998; J. CHBAT et J.-D. GROLEAU, *Construction de la difficulté langagière*, Québec, ministère de l'Éducation, 2000; F. BERGERON et C. BUGUET-MELANÇON, « Vers une pédagogie de la langue dans toutes les disciplines », *Pédagogie collégiale*, vol. 10, n° 4, mai 1997, p. 17-21.

Besoins de recherche

- Déterminer les interventions à privilégier pour améliorer la réussite au premier cours de français et au cours de mise à niveau.

- Élaborer et valider des instruments d'évaluation de la langue qui s'intègrent dans l'évaluation des disciplines autres que le français.

- Élaborer et valider des stratégies de révision de copie pour les élèves faibles dans la maîtrise du code linguistique.

- Élaborer et valider des outils favorisant l'appropriation du langage et de l'esprit de la nouvelle grammaire avec ceux de la grammaire traditionnelle.

- Élaborer et valider des approches pédagogiques favorisant l'autonomie.

- Élaborer et valider des approches pédagogiques en vue d'augmenter les compétences en lecture, particulièrement en ce qui a trait à la logique et à l'abstraction.

- Analyser l'efficacité des moyens d'aide mis en place en ce qui concerne le français et dégager les points forts et les points faibles.

- Étudier les effets de l'utilisation des TIC sur la maîtrise de la langue.

- Expérimenter des modèles pédagogiques pour une intervention efficace auprès des allophones.

- ***L'intégration des élèves immigrants : la promotion de l'égalité des chances, la maîtrise du français comme langue commune de la vie publique et l'éducation à la citoyenneté démocratique dans un contexte pluraliste***

Contexte

À l'automne 1998, le ministère de l'Éducation a rendu publique la Politique d'intégration scolaire et d'éducation interculturelle. Cette politique s'inspire de toutes les réflexions et orientations des quinze dernières années et aussi des recommandations de la Commission des États généraux sur l'éducation (1996)[17]. Elle touche tous les ordres d'enseignement (primaire, secondaire, collégial et universitaire) et précise les axes d'intervention propres à guider les communautés éducatives afin de favoriser l'intégration des élèves immigrants.

Trois grands principes d'action s'y trouvent : la promotion de l'égalité des chances, la maîtrise du français comme langue commune de la vie publique et l'éducation à la citoyenneté démocratique dans un contexte pluraliste.

Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport propose des orientations ou des repères sur lesquels peuvent s'appuyer les établissements d'enseignement afin de mettre en œuvre des pratiques liées à l'intégration scolaire et à l'éducation interculturelle. Parmi les orientations de la Politique qui sont axées sur l'éducation interculturelle, quelques-unes touchent particulièrement la problématique de l'apprentissage, la maîtrise et la valorisation de la langue française, l'adaptation des pratiques pédagogiques utilisées avec l'ensemble des élèves, la formation interculturelle du personnel des établissements scolaires et la représentation de la diversité ethnoculturelle au sein de ce même personnel.

Dans le contexte de la mise en œuvre de la Politique et de ses grandes orientations, et compte tenu du fait que l'éducation interculturelle concerne tous les élèves, les pratiques pédagogiques doivent être ajustées à cette nouvelle dimension. La Direction générale des affaires universitaires et collégiales du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport a confié au Service interculturel collégial le mandat de préparer une synthèse de la Politique d'intégration scolaire et d'éducation interculturelle et de tracer des balises pour l'instauration d'une politique dans chaque établissement (Gaudet et Loslier [1999][18]). Ces balises fournissent des pistes pour la recherche orientée.

Besoins de recherche

– Élaborer et valider un outil de connaissance des élèves immigrants nouvellement arrivés au Québec.

– Déterminer les outils de dépistage des élèves immigrants nouvellement arrivés au Québec qui sont en situation de retard scolaire important.

---

17. QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, *Rénover notre système d'éducation : dix chantiers prioritaires*, Québec, Commission des États généraux sur l'éducation, 1995-1996.

18. Édith GAUDET et Sylvie LOSLIER, *Une politique d'intégration scolaire et d'éducation interculturelle*, Québec, Collège Ahuntsic et Collège Édouard Montpetit, 1999, 26 p.

- Élaborer et valider des stratégies d'aide à l'apprentissage pour les élèves nouvellement arrivés et à risque sur le plan scolaire.

- Étudier les problèmes d'apprentissage de la langue française chez les élèves allophones du collégial, cerner les pistes d'intervention à cet égard, élaborer et valider des outils pour les aider dans cet apprentissage.

- Évaluer les programmes de formation destinés à préparer les enseignantes et les enseignants à la gestion de la pluriethnicité dans leur classe.

- Élaborer et valider des approches pédagogiques qui tiennent compte de la problématique interculturelle et de l'éducation à la citoyenneté et qui s'adressent à l'ensemble des élèves du réseau collégial, quelle que soit leur origine ethnique ou culturelle, qu'ils et elles côtoient quotidiennement ou non la pluriethnicité.

- ***Les nouveaux modèles pédagogiques et la réussite des garçons***

Contexte

Depuis la parution d'un avis du Conseil supérieur de l'éducation en 1999[19], les intervenants scolaires ont pris conscience de l'écart important entre la réussite des garçons et celle des filles, même si le fort taux d'abandon des garçons était connu depuis longtemps. Les cinq orientations[20] présentées dans cet avis ne sont pas étrangères à la décision du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport d'obliger tous les établissements d'enseignement du Québec à se fixer des objectifs ambitieux et à mettre en place des actions concrètes et concertées pour la réussite du plus grand nombre d'élèves possible.

À la suite de l'élaboration des plans de réussite, les actions menées dans le réseau collégial depuis deux ans en ce qui concerne la réussite des garçons ont permis, entre autres, de dégager le portrait des étudiantes et étudiants dès leur premier trimestre et d'expérimenter des stratégies pédagogiques actives[21]. D'autres actions telles que les mesures d'aide, le tutorat ou le suivi systématique des élèves ont aussi été mises en œuvre dans la plupart des établissements dans le but d'améliorer les conditions de réussite des élèves. Bien que les actions ne ciblent pas spécifiquement les garçons, leurs résultats ou leurs retombées, lorsqu'ils seront rendus publics, permettront sûrement de trouver d'autres avenues intéressantes.

À la mise en œuvre des plans de réussite s'ajoutent des recherches et des projets de plus en plus axés sur la réussite des garçons. Une recherche appliquée est en cours et vise à expliquer le peu d'intérêt des garçons à l'égard des mesures d'aide qui leur sont offertes pour améliorer leur compétence langagière en français[22]. Cette recherche devrait permettre de mieux connaître les garçons et de mieux comprendre leurs réactions. Des projets d'actions structurantes[23] sont aussi en élaboration dans plusieurs établissements. Que ce soit par l'expérimentation de stratégies d'apprentissage concertées[24] ou par l'intégration des TIC, on croit que ces actions pourraient avoir des effets directs sur la réussite des garçons même si ce ne sont pas leurs objectifs premiers.

---

19. CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION, *Pour une meilleure réussite des garçons et des filles*, avis au ministre de l'Éducation, octobre 1999.

20. Les cinq orientations sont les suivantes : 1) reconnaître les effets des rôles sociaux de sexe et de socialisation; 2) tenir compte des difficultés éprouvées en langue d'enseignement; 3) tenir compte des rythmes de développement pour l'évaluation des élèves; 4) tenir compte des styles cognitifs; 5) tenir compte du besoin des adolescentes et des adolescents de donner un sens à leur situation scolaire.

21. Rachel AUBÉ, *La réussite scolaire des garçons au collégial, des pistes concrètes pour favoriser la réussite scolaire des garçons*, résumé de recherche, Cégep Beauce-Appalaches, 2002.

22. Lynn LAPOSTOLLE, *Les garçons et les mesures d'aide en français*, recherche PAREA en cours, Cégep du Vieux Montréal.

23. QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, *Programme de soutien des actions structurantes. Projets subventionnés pour l'année 2002-2003*, mars 2002.

24. Projet en cours subventionné par le Programme de soutien à des actions structurantes, 2002-2003.

Mais comment doit-on poser le problème de la réussite des garçons sans porter préjudice aux filles? En axant la recherche sur la problématique des garçons, risque-t-on d'alimenter les préjugés ou de faire de la discrimination sexiste? Les statistiques présentées lors du colloque de la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ)[25] sur la réussite scolaire des garçons sont éloquentes : trois fois plus d'abandons chez les garçons, taux d'obtention du diplôme inférieur de 15 %, écart négatif pour ce qui est des résultats scolaires globaux, écart négatif eu égard au retard scolaire, troubles extériorisés (hyperactivité, troubles d'opposition et de comportement). De plus, 80 % des personnes qui se suicident sont des garçons ou des hommes. On attribue aussi à ces derniers de la violence ouverte ou des crimes violents et un taux de mortalité élevé avant l'âge de 18 ans[26]. Comment ignorer ces différences de comportement et d'attitude? « Aussi alarmant que ces statistiques est le silence[27] », nous disait Denise Bombardier (2002). Alors, que pouvons-nous faire?

La problématique liée à la réussite des garçons est complexe et s'étend bien au-delà des frontières du Québec. Le réseau collégial doit continuer à contribuer à la recherche de solutions et à apporter des éclairages nouveaux qui sauront mettre à profit les caractéristiques des garçons au bénéfice de tous. Que ce soit par l'intermédiaire des plans de réussite, par les initiatives des cégeps et des collèges ou par des recherches appliquées, il est urgent que les principaux acteurs du système scolaire s'en préoccupent. Il faut remettre en question les projets éducatifs et les valeurs de l'école, par exemple les règlements, la relation d'autorité, les conceptions de la réussite et de la performance. Il faut cerner les conceptions des principaux intervenants à l'égard de leurs pratiques et de leurs interventions professionnelles. Les structures organisationnelles, telles que l'horaire, le calendrier et les cheminements possibles pour les élèves en difficulté, doivent être repensées. Les modèles pédagogiques et leur rapport au temps ou au rythme d'apprentissage doivent aussi être évalués et adaptés pour tenir compte des particularités des garçons.

Besoins de recherche

- Analyser les représentations de l'école et de la réussite de même que les valeurs des garçons.

- Déterminer les interventions à privilégier pour améliorer la persévérance scolaire des garçons après la première année au collégial.

- Comparer l'influence d'un modèle enseignant masculin à un modèle féminin sur la perception de la réussite chez les garçons (encadrement, tutorat, centres d'aide, etc.).

---

25. Statistiques concernant le primaire et le secondaire présentées par Yves Archambault au colloque *Les défis de l'école publique*, Fédération des commissions scolaires du Québec, mai 2002.

26. Yves ARCHAMBAULT, « L'école est-elle adaptée à nos garçons? », présentation donnée dans le cadre du colloque *Les défis de l'école publique*, Fédération des commissions scolaires du Québec, mai 2002.

27. Denise BOMBARDIER, « Le sexe fort en perte d'avenir », *Le Devoir*, 8 septembre 2002.

- Analyser l’efficacité des mesures d’aide (alternance travail-études, intégration des TIC, ponts en formation générale, portfolio, etc.) réalisées pour favoriser la réussite et mesurer leur impact sur celle-ci, plus précisément celle des garçons.

- Analyser l’efficacité des actions réalisées pour favoriser la réussite et mesurer leur impact sur celle-ci, particulièrement celle des garçons.

- Analyser l’efficacité des stratégies d’étude des garçons.

- Analyser les effets d’une saine compétition dans les situations d’apprentissage.

- Évaluer les effets d’une pédagogie différenciée sur la réussite, plus précisément celle des garçons.

- Élaborer et valider des approches pédagogiques actives.

- Développer des stratégies métacognitives (connaître et évaluer le fonctionnement de la pensée) et évaluer leurs effets sur la réussite, plus précisément celle des garçons.

- Développer des stratégies cognitives (se donner des techniques pour faciliter l’encodage de l’information) et évaluer leurs effets sur la réussite, particulièrement celle des garçons.

- Développer des stratégies affectives (se centrer et maintenir son attention) et évaluer leurs effets sur la réussite, notamment celle des garçons.

- Développer des stratégies de gestion du temps de travail (établir et gérer son plan de travail).

- Évaluer les effets de l’utilisation des TIC sur la motivation, la persévérance et la réussite, en particulier du côté des garçons.

- Évaluer les effets de l’approche par projets ou de l’apprentissage par problèmes sur la réussite, plus précisément celle des garçons.

- ***L'approche orientante***

Contexte

Depuis quelques années, le monde de l'éducation se préoccupe davantage de l'orientation des jeunes. La motivation ainsi que la persévérance dans les études sont liées en grande partie à la clarté du projet scolaire et professionnel. En effet, préciser un but à atteindre donne un sens à ses études et permet de surmonter certains obstacles au lieu d'abdiquer. Le lien entre la réussite scolaire et la clarification du choix professionnel n'est d'ailleurs plus à démontrer[28], d'où la préoccupation grandissante des intervenants scolaires à l'égard de l'orientation des élèves.

L'approche orientante s'est d'abord manifestée dans les écoles secondaires québécoises pour gagner peu à peu des adeptes aux autres ordres d'enseignement. On parlait à l'origine d'école orientante[29], mais il fait de plus en plus l'unanimité que l'expression *approche orientante* englobe une réalité plus vaste[30]. Si le concept d'école orientante semble s'incarner peu à peu[31], celui de « collège orientant » est en pleine germination[32].

Pourtant, au collégial, l'ampleur de l'indécision des jeunes est bien réelle : un jeune sur trois change de programme au cours de ses études et 80 % des nouveaux inscrits au premier trimestre n'ont pas de projet scolaire et professionnel précis. Certains programmes sont beaucoup plus susceptibles que d'autres de perdre leurs recrues, qui se réorientent ou se désistent simplement. C'est le cas des programmes préuniversitaires (sciences de la nature et sciences humaines, en particulier) ainsi que de certains programmes techniques qui accueillent des jeunes ayant choisi leur voie davantage en fonction de taux de placement alléchants plutôt que de leurs champs d'intérêt, de leur personnalité et de leurs aptitudes.

S'orienter devient une tâche de plus en plus complexe pour ces jeunes qui doivent faire face aujourd'hui à un monde du travail en perpétuel changement. Une démarche vocationnelle réussie requiert le soutien des adultes qui les côtoient. Dans une approche orientante, chaque acteur est sollicité pour accompagner à sa façon des jeunes en quête d'un projet d'orientation. La collaboration ou la concertation entre tous les intervenants qui veulent jouer un rôle aidant dans l'orientation des élèves est un élément indissociable de cette approche.

---

28. CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION, *Au collégial, l'orientation au cœur de la réussite*, Québec, avril 2002, p. 22.

29. ORDRE PROFESSIONNEL DES CONSEILLERS ET CONSEILLÈRES D'ORIENTATION DU QUÉBEC (OPCCOQ), *Au cœur de la réussite éducative : l'orientation des élèves*, Montréal, 1993.

30. D. PELLETIER et autres, *Pour une approche orientante de l'école québécoise : concepts et pratiques à l'usage des intervenants*, Sainte-Foy, Septembre Éditeur, 2001.

31. QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, *L'école orientante : un concept en évolution*, Québec, gouvernement du Québec, 2000.

32. I. FALARDEAU et G. ARCHAMBAUT, *École orientante*, Trousse 5, Carrefour de la réussite, Montréal, Fédération des cégeps, juin 2002, p. 10.

Cette préoccupation de l'orientation au collégial n'est pas tout à fait nouvelle. Plusieurs interventions orientantes ont vu le jour depuis la création des cégeps[33] pour répondre aux besoins de ces jeunes en plein questionnement devant leur avenir professionnel. Mentionnons, entre autres, les sessions d'accueil et d'intégration (lorsqu'elles ont un volet *exploration* et qu'elles ne constituent pas simplement une mise à niveau), qui visent justement à soutenir les jeunes dans leur démarche vocationnelle. Les services d'information et d'orientation scolaires et professionnelles offrent également de nombreuses activités favorisant la clarification du choix de carrière. De plus, les stages et certains cours précis permettent également de confirmer ou d'infirmer un choix de programme.

Cependant, il semble difficile d'intégrer l'aspect de l'orientation à certaines activités collectives d'aide aux élèves. Les intervenants ont besoin de formation pour ajouter la dimension de l'orientation dans leur enseignement ou dans leur pratique professionnelle. Cela exige également du temps pour sensibiliser le milieu à l'approche orientante, pour aider les différents acteurs à définir leur rôle dans cette approche ainsi qu'à intégrer des interventions tenant compte de l'orientation dans un plan de réussite.

La recherche orientée permettra d'implanter, d'intégrer et d'évaluer des mesures liées au projet scolaire et professionnel des élèves afin de mettre en place une véritable approche orientante au collégial.

Besoins de recherche

Certains besoins de recherche ont déjà été identifiés par le Conseil supérieur de l'éducation[34]. Nous les reformulons sous la forme d'objectifs de recherche :

- Analyser la nature et la portée des facteurs scolaires au regard du cheminement des élèves.

- Développer et évaluer des stratégies favorisant l'engagement des élèves dans leur processus d'orientation.

- Développer et évaluer des moyens permettant aux élèves de participer le plus activement possible à leur démarche d'orientation.

- Identifier les besoins particuliers des jeunes du collégial en matière d'orientation dans un monde du travail en perpétuel changement.

---

33. CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION, octobre 1999, *op. cit.*, chapitre 3; I. FALARDEAU et G. ARCHAMBAULT, juin 2002, *op. cit.*, p. 21 à 23.

34. CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION, octobre 1999, *op. cit.*, p. 89.

D’autres pistes sont également à explorer :

- Élaborer et valider des outils pour dépister et aider les élèves susceptibles de changer de programme ou d’abandonner leurs études à cause de leur indécision vocationnelle.

- Développer des moyens d’intégrer l’approche orientante au plan de réussite en identifiant clairement le choix du cadre théorique et conceptuel.

- Analyser les interventions orientantes déjà implantées au collégial et en élaborer ou en évaluer de nouvelles pour que l’établissement oriente mieux les élèves.

- Élaborer et valider un programme de perfectionnement pour les enseignantes et enseignants qui veulent intégrer des interventions orientantes dans leurs cours ou dans leur pratique professionnelle.

- Élaborer et valider des approches et des outils pédagogiques qui tiennent compte de la problématique de l’orientation pendant le premier trimestre, particulièrement dans les programmes où le taux de réorientation est élevé.

- Élaborer et valider des stratégies pour mobiliser les parents dans leur rôle à l’égard de l’orientation scolaire et professionnelle de leur enfant.

3 Champs d'application du PAREA

Le Programme a pour objet la recherche portant sur l'enseignement, l'apprentissage, le milieu scolaire ou les applications pédagogiques de l'ordinateur (APO) et des technologies de l'information et de la communication (TIC). La recherche ainsi subventionnée doit favoriser le transfert des résultats à d'autres établissements, groupes d'enseignantes et d'enseignants et groupes d'élèves du collégial ainsi qu'à d'autres disciplines.

3.1 Recherche sur l'enseignement

Les projets de recherche sur l'enseignement doivent apporter un élément novateur à l'acte pédagogique et à l'environnement immédiat, c'est-à-dire à tout aspect lié à l'enseignement des disciplines, notamment :

. la mise à jour des méthodes d'enseignement;

. l'efficacité des méthodes ou des styles d'enseignement;

. les difficultés d'adaptation de l'enseignement à un effectif changeant et diversifié;

. l'étude approfondie de l'incidence d'une nouvelle technologie;

. l'élaboration et la validation d'instruments de recherche utiles à l'évaluation de programmes;

. l'ajustement des méthodes et des techniques d'enseignement en fonction des particularités de chaque discipline;

. les activités de recherche liées à la conception et à la validation de matériel pédagogique destiné au personnel enseignant;

. l'ajustement des méthodes d'enseignement aux objectifs du Régime des études collégiales;

. l'élaboration et l'évaluation d'approches pédagogiques non discriminatoires;

. les autres éléments des relations entre les élèves et leurs enseignantes et enseignants.

3.2 Recherche sur l'apprentissage

Les projets de recherche sur l'apprentissage mettent l'accent sur l'élève, c'est-à-dire sur :

. son style, ses mécanismes et sa démarche d'apprentissage;

. ses difficultés d'apprentissage et leurs causes;

. ses forces et leur portée;

. son mode d'intégration des savoirs formels et informels;

. ses besoins en matière d'apprentissage.

3.3 Recherche sur le milieu scolaire

Les projets de recherche sur le milieu scolaire mettent en relief ce qui suit :

. l'étude des caractéristiques ou des besoins de l'élève qui sont liés à la réussite et à la persévérance scolaires et qui pourront faire l'objet de recommandations quant aux actions relevant de la responsabilité des établissements. Sont toutefois exclus les projets dont l'objectif est de concevoir du matériel ou de proposer des pratiques pédagogiques qui nécessiteraient la collecte de renseignements personnels concernant les élèves et susceptibles de nuire au respect de leur vie privée;

. l'étude du milieu scolaire, en partie ou dans sa globalité, en vue d'améliorer les pratiques pédagogiques du personnel enseignant ou le parcours scolaire des élèves;

. l'harmonisation des pratiques pédagogiques des différentes catégories de personnes-ressources;

. la mise au point de pratiques pédagogiques efficaces et nécessaires au soutien de l'approche-programme;

. l'évaluation des sessions d'accueil et d'intégration, mises en place dans le cadre du Régime des études collégiales;

. l'évaluation des approches systémiques retenues pour favoriser une démarche d'apprentissage harmonieuse et la réussite de l'élève;

. la définition de comportements et d'attitudes discriminatoires;

. la détermination de pratiques pédagogiques ou d'éléments qui facilitent l'intégration et le maintien des femmes dans les secteurs d'avenir où elles sont actuellement sous-représentées;

. l'évaluation des mesures destinées à soutenir les apprentissages des élèves à l'extérieur du cadre normal des cours.

3.4 Recherche sur les applications pédagogiques de l'ordinateur (APO) et des technologies de l'information et de la communication (TIC)

Les projets de recherche sur les applications pédagogiques de l'ordinateur et des technologies de l'information et de la communication portent, d'une part, sur certaines étapes de l'élaboration de logiciels, de la création d'un environnement pédagogique informatisé et de l'utilisation de l'ordinateur et, d'autre part, sur l'expérimentation pédagogique.

L'expérimentation pédagogique axée sur l'utilisation de l'ordinateur, d'un logiciel ou d'un environnement pédagogique informatisé consiste à en mesurer les effets sur l'apprentissage et le comportement des élèves. Elle implique une méthode rigoureuse et éprouvée comme la comparaison de groupes témoins et expérimentaux, l'utilisation d'instruments statistiques ou d'instruments de mesure appropriés, l'analyse de contenus, la tenue d'un journal de bord, etc. Dans tous les cas, la pertinence du choix de la méthode doit être établie. À titre d'exemples d'expérimentation pédagogique adaptée aux TIC, signalons la création de situations d'apprentissage, l'adaptation de matériel pédagogique ainsi que le développement et la mise au point de méthodes d'enseignement.

Les projets portant sur la création de logiciels ou d'un environnement pédagogique informatisé doivent être soumis au personnel responsable du PAREA lorsqu'il s'agit de définir le prototype d'un logiciel ou d'un environnement informatisé, tandis que, pour la mise au point finale du produit, ils doivent l'être au Programme d'aide au développement de matériel didactique informatisé du Centre collégial de développement de matériel didactique (CCDMD). Dans tous les cas, les auteures et auteurs sont invités à communiquer avec les responsables[35] de ces programmes afin d'identifier celui qui correspond le mieux à leur projet.

La création de logiciels ou d'un environnement pédagogique informatisé comporte trois étapes qui correspondent à l'obtention de trois résultats : l'étape des idées, l'étape de la définition d'un prototype de logiciel ou d'environnement pédagogique informatisé et l'étape de la mise au point du produit.

L'étape des idées

Cette étape permet de déterminer si une application pédagogique des technologies de l'information et de la communication se révèle un moyen utile, voire nécessaire, pour résoudre un problème d'apprentissage ou d'enseignement :

35. Toute personne désirant obtenir de plus amples renseignements au sujet du Programme d'aide au développement de matériel didactique informatisé peut consulter le document intitulé *Appel de projets 2006* à l'adresse Web www.ccdmd.qc.ca ou entrer en contact avec M. Réjean Jobin à l'adresse de courrier électronique rjobin@ccdmd.qc.ca ou au numéro de téléphone 514 873-9684. Pour des rensseignements sur le Programme d'aide à la recherche sur l'enseignement et l'apprentissage, veuillez vous adresser à M. François Hardy à l'adresse francois.hardy@mels.gouv.qc.ca ou au numéro de téléphone 418 643-6045.

encadrement, gestion et évaluation de l'enseignement, etc. Elle contribue également à déterminer les objectifs pédagogiques et à préciser le type de logiciel ou d'environnement pédagogique informatisé qui sera créé. Les dépenses qu'occasionne cette activité ne sont pas couvertes par le PAREA.

L'étape de la définition d'un prototype de logiciel ou d'environnement pédagogique informatisé (dépenses entièrement couvertes par le PAREA)

Il s'agit d'une étape de recherche-développement au cours de laquelle s'articulent des éléments de recherche pédagogique et des éléments de recherche informatique. Cette étape se fait normalement selon le modèle traditionnel[36] ou le modèle obtenu par prototypage[37]. Il est possible, et même souhaitable, la plupart du temps de s'appuyer sur l'un et l'autre. Dans les deux cas, les activités de recherche visent à dissiper une incertitude sur le plan technologique et à faire un progrès en matière de pédagogie. Les dépenses sont entièrement couvertes par le PAREA.

L'étape de la mise au point du produit (dépenses admissibles au Programme d'aide au développement de matériel didactique informatisé du Centre collégial de développement de matériel didactique)

Cette étape correspond à la mise au point du prototype stable ou du prototype sur papier en vue de le transformer en un produit fini, donc destiné à la commercialisation. Si la conception est faite selon le modèle traditionnel, elle comprend l'informatisation complète du prototype sur papier et la « mise au point » du produit; la documentation est abondante. Si la conception repose plutôt sur le modèle du prototypage, l'informatisation est achevée et la « mise au point » est très avancée; il ne reste alors qu'à préparer la documentation. Les dépenses qui ne sont pas couvertes par le PAREA sont toutefois admissibles au Programme d'aide au développement de matériel didactique informatisé du Centre collégial de développement de matériel didactique (CCDMD).

---

36. Le modèle traditionnel, appelé *modèle de spécifications*, permet d'élaborer un logiciel complet sur papier. Un devis informatique en est le résultat, qu'il soit présenté sur papier ou sur tout autre support; il expose en détail le contenu de la discipline, l'approche pédagogique et le traitement informatique. Ce modèle se caractérise par la détermination itérative et séquentielle de chacun des éléments du contenu pédagogique et informatique, des rétroactions et du déroulement du logiciel. Le devis servira de cahier des charges à la personne responsable de la conception informatique qui aura à produire le logiciel.

37. Le modèle obtenu par prototypage a été mis au point pour faciliter la communication entre la personne responsable de la conception informatique et l'utilisatrice ou l'utilisateur du futur logiciel. Il se caractérise par un processus récursif conduisant à la détermination des éléments du contenu. Il permet de construire une série de prototypes qui répondent de mieux en mieux aux besoins des utilisatrices et utilisateurs, tout en faisant une recherche par essais et erreurs sur le type d'interface-utilisateur et les rétroactions souhaitées dans le logiciel. Ainsi, à la fin du processus, un prototype stable du logiciel sur ordinateur est obtenu. Ce modèle s'avère des plus souples et permet de corriger tout de suite les erreurs de conception. Cependant, certains aspects en rendent la gestion difficile, notamment le fait que la personne responsable de la conception informatique doit s'associer au projet très tôt et s'y engager à fond.

4 Exclusions

Les champs d'application du Programme excluent les études qui ont directement pour objet l'analyse ou le développement des établissements ainsi que les travaux liés à la tâche normale d'enseignement ou aux fonctions habituelles des établissements, notamment :

. la préparation et la mise à jour des contenus de cours ainsi que la production de notes de cours, d'exercices ou d'une banque de travaux;
. les prévisions de l'effectif scolaire;
. la planification et la mise sur pied de services;
. la description des services et de la composition de l'effectif;
. l'élaboration ou la révision de règles;
. la formation du personnel;
. la collecte et l'analyse de données liées à l'évaluation et la création ou la révision des programmes d'enseignement relevant de la Direction générale des affaires universitaires et collégiales, du Secteur de la formation professionnelle et technique et de la formation continue ou de la direction de l'établissement d'enseignement collégial. Cependant, l'élaboration et la validation d'un instrument de recherche évaluative sont admissibles dans la mesure où celui-ci peut servir à d'autres établissements d'enseignement collégial;
. l'implantation de programmes.

Sont également exclus les projets suivants :

. la production d'une revue de littérature;
. la création d'une banque de données informatisée;
. l'inventaire de logiciels ou d'applications pédagogiques de logiciels;
. l'inventaire de matériel imprimé ou audiovisuel;
. la production de matériel didactique[38] écrit ou informatisé (mise au point du prototype) à l'intention des élèves;
. la production d'instruments de collecte de renseignements personnels concernant les élèves et susceptibles de nuire au respect de leur vie privée.

5 Critères d'admissibilité

Les projets de recherche orientée ou d'ordre général doivent satisfaire aux trois critères d'admissibilité suivants.

5.1 Candidates et candidats

Sont admissibles au PAREA **les membres du personnel enseignant et du personnel professionnel qui travaillent dans un établissement d'enseignement collégial depuis au moins un an au moment où ils font une demande de subvention et qui s'y trouvent toujours lorsque celle-ci est attribuée**. Les

38. Le Centre de documentation collégiale, situé au Cégep André-Laurendeau, offre d'excellents services aux établissements (adresse Web : www.cdc.qc.ca; téléphone : 514 364-3320, poste 178).

chargées et chargés de cours n'y sont toutefois pas admissibles (voir les points 13.1 et 13.2 aux pages 33 et 34).

5.2 Projets

Un projet doit remplir les conditions suivantes :

. poursuite d'objectifs pertinents par rapport aux champs d'application du PAREA (voir la page 20);

. présentation suivant les modalités précisées au chapitre 7 (voir les pages 26 à 30) et dans le formulaire *Demande de subvention pour l'exercice financier 2006-2007* (voir l'annexe 5 à la page 67*)*, avant la date limite (voir la page 31);

. remise de la demande en **huit** exemplaires et accompagnée d'une lettre de recommandation de la directrice générale ou du directeur général de l'établissement ainsi que de la directrice ou du directeur des études ou encore de la directrice ou du directeur des services aux élèves;

. s'il y a lieu, dépôt, par l'établissement où travaille la personne responsable, d'un projet nécessitant la collaboration d'un certain nombre d'établissements d'enseignement collégial. Le projet doit faire état des modalités de participation de chacun des établissements et être accompagné de l'acceptation officielle de chaque directrice générale ou directeur général ainsi que de chaque directrice ou directeur des études ou encore de chaque directrice ou directeur des services aux élèves.

5.3 Responsabilités administratives

Les signataires du formulaire de demande de subvention signifient leur accord au nom de l'établissement quant au contenu du projet, aux méthodes utilisées, au calendrier établi et aux ressources nécessaires. Ces personnes estiment de plus que le projet de recherche est réalisable avec la subvention demandée et s'engagent à se conformer aux conditions énoncées dans le protocole relatif à l'acceptation d'une subvention, comme l'obligation de soumettre un rapport d'étape (pour les projets d'une durée supérieure à un an), un rapport final et un article de vulgarisation à teneur pédagogique.

Une demande concernant un projet nécessitant la collaboration d'un certain nombre d'établissements d'enseignement collégial doit être présentée par l'établissement où travaille la personne responsable du projet. La demande doit faire état des modalités de participation de chacun des établissements et être accompagnée de l'acceptation officielle du projet par chaque directrice générale ou directeur général, ainsi que par chaque directrice ou directeur des études ou encore chaque directrice ou directeur des services aux élèves.

6 Durée de la subvention

La durée et le financement d'un projet sont distincts. Le financement ne peut être garanti que pour un an, mais les établissements d'enseignement collégial peuvent présenter des **projets de recherche d'ordre général d'une durée de un à trois ans** ou des **projets de recherche orientée d'une durée maximale de deux ans**.

Il faut noter que la Direction du soutien aux établissements n'accordera pas de subventions supplémentaires à l'expiration de la période spécifiée dans la demande initiale.

7 Présentation d'une nouvelle demande

Il s'agit de la présentation d'une demande pour laquelle aucune subvention n'a été versée antérieurement dans le cadre du PAREA. Les nouvelles demandes doivent être accompagnées des documents suivants, remis en sept exemplaires :

. le formulaire *Demande de subvention pour l'exercice financier 2006-2007* du PAREA, dûment rempli (voir l'annexe 5 à la page 67);

. un mémoire de présentation comptant **au maximum quinze pages**, y compris les annexes, mais non la bibliographie et la formule de consentement adressée aux élèves, le cas échéant. **Toute page supplémentaire sera retirée du dossier**. **Seules les polices et tailles habituellement utilisées (ex. : Times New Roman [12 points], Palatino Linotype [11 points], Univers [11 points]) sont autorisées.** Le texte doit être rédigé à simple interligne. La mise en page des documents est laissée à la discrétion des auteures et auteurs, mais **la présentation doit être claire et aérée** de manière à en faciliter la lecture. **Le mémoire doit être imprimé recto verso**;

. s'il y a lieu, les autorisations nécessaires pour l'accès aux données, aux fichiers et aux personnes-ressources, ainsi que les garanties écrites quant au bon déroulement de la recherche, doivent être obtenues auprès des autorités en place.

Il faut noter qu'aucun autre document (rapport, lettre d'appui, etc.) ne sera transmis aux membres du comité d'évaluation.

Le mémoire est l'élément principal de la demande de subvention. Il doit traiter des points énumérés ci-après.

7.1 Projets non liés à la conception de matériel didactique ou d'un environnement pédagogique informatisé

1 Définition du problème et état de la question
2 Objectifs du projet (et hypothèses, s'il y a lieu)
3 Méthode utilisée
4 Calendrier
5 Pertinence du projet pour l'établissement d'enseignement collégial
6 Contribution du projet au développement de l'enseignement collégial
7 Bibliographie

Chacune de ces sections doit être clairement présentée dans l'ordre précité.

1 Définition du problème et état de la question

Il s'agit de la présentation du sujet de la recherche. Les candidates et candidats y exposent d'abord les fondements sur lesquels repose l'ensemble du projet et indiquent pourquoi ils s'y intéressent d'une manière particulière. Ils démontrent ensuite comment le projet ouvre de nouvelles avenues, enrichit des résultats d'études antérieures ou permet de résoudre des problèmes d'ordre pratique. Enfin, ils délimitent le problème, tout en montrant son importance, décrivent l'ampleur de la recherche à venir et font état de l'avancement des connaissances sur le sujet[39].

Les candidates et candidats citent et commentent les recherches déjà effectuées sur le sujet, y compris les leurs. S'il y a lieu, ils exposent les limites des conclusions de ces recherches et les faiblesses des méthodes utilisées antérieurement. La recension des écrits doit permettre de justifier la formulation du problème. À titre indicatif, mentionnons qu'environ cinq ou six pages peuvent être consacrées à cet aspect du mémoire.

2 Objectifs du projet

Cette section expose les **objectifs généraux** du projet, suivis des **objectifs particuliers**. Tous doivent être **formulés d'une manière concise, claire et mesurable**. Les objectifs peuvent être commentés pour clarifier leur contenu et montrer la relation qui existe entre eux et le problème posé. La formulation permet de savoir ce que la recherche englobe et ce qu'elle écarte.

Les objectifs énoncés doivent être liés à la recherche. Il est important de distinguer les objectifs destinés à une action pédagogique de ceux qui sont liés à l'évaluation de son efficacité.

---

39. On ne saurait trop insister sur l'importance de la recension des écrits comme preuve de la connaissance du sujet. Le Centre de documentation collégiale met à la disposition des chercheuses et chercheurs une collection de documents sur l'enseignement collégial et sur l'éducation en général produits dans différents établissements et organismes (www.cdc.qc.ca).

3 Méthode utilisée

Cette section présente les **moyens retenus** pour atteindre les objectifs fixés et le **choix des méthodes privilégiées** pour y arriver. Il doit s'y trouver, s'il y a lieu, la description des éléments suivants : les **instruments** utilisés, leurs caractéristiques et leur qualité; le plan d'élaboration de l'instrumentation ou la constitution de l'échantillon; la **taille** et la **nature des groupes cibles**; le **corpus**; le **matériel** servant à réaliser le projet et les opérations choisies pour analyser les données.

Il faudra aussi démontrer, au besoin, que les **principes déontologiques** relatifs à une recherche portant sur des sujets humains seront **respectés** (voir le chapitre 9 à la page 31).

Pour faciliter la compréhension du texte, cette section peut être divisée en sous-sections (population analysée, échantillon, méthodes de collecte des données, description des instruments de mesure, etc.).

4 Calendrier

Le calendrier indique, par ordre chronologique, toutes les activités prévues dans le cadre de la recherche, conformément aux objectifs fixés et à la méthode retenue. Les étapes de la programmation et de l'établissement du calendrier de travail doivent être cohérentes et réalistes, et elles doivent tenir compte des ressources humaines et financières spécifiées.

La programmation des activités doit être décrite pour chacune des années du projet de recherche.

5 Pertinence du projet pour l'établissement d'enseignement collégial

Dans cette section, il y a lieu d'indiquer à qui les résultats escomptés pourront être utiles, de décrire les liens qui existent entre le projet et les orientations de développement pédagogique de l'établissement d'enseignement collégial et d'en démontrer l'importance. Au besoin, des éléments de la problématique sont repris succinctement en vue d'expliquer de quelle façon le projet apporte une solution à un problème observé dans un cours, un département ou l'établissement.

Il faut de plus mettre en valeur le caractère novateur du projet pour l'établissement et expliquer les possibilités de transfert des résultats escomptés à d'autres groupes cibles et à d'autres disciplines.

Dans le cas où les candidates et candidats ont mené antérieurement des recherches sur le sujet retenu, ils doivent signaler les limites et les retombées de celles-ci et préciser en quoi le nouveau projet de recherche aura, à son tour, une certaine incidence dans l'établissement.

Enfin, il leur faut faire la preuve que les résultats de la recherche pourront être utilisés dans le respect de la structure et des ressources de l'établissement.

6 Contribution du projet au développement de l'enseignement collégial

Tout en tenant compte des critères d'évaluation du PAREA, les candidates et candidats doivent choisir un sujet de recherche dont les résultats pourront influer sur des contenus de cours, des pratiques pédagogiques, des groupes cibles ou des établissements d'enseignement collégial privé ou public. Il leur faut aussi décrire les retombées prévisibles du projet dans le réseau et spécifier les éléments touchés : processus, méthodes, comportements, amélioration de services, instruments de mesure, etc.

Au besoin, les candidates et candidats peuvent reprendre certains éléments de la problématique en vue d'expliquer de quelle façon le projet apporte une solution à un problème observé dans un certain nombre d'établissements d'enseignement collégial ou à une situation relevée dans des écrits ou par des responsables et des personnes-ressources. Il leur faut aussi spécifier à qui les résultats pourront être utiles.

Dans le cas où ces personnes ont mené antérieurement des recherches sur le sujet retenu, elles doivent signaler les limites de celles-ci et les retombées qu'elles ont eues dans le réseau collégial et préciser en quoi le nouveau projet y aura, à son tour, une certaine incidence.

7 Bibliographie

La bibliographie doit se limiter aux ouvrages de référence et aux logiciels cités dans le mémoire. La pertinence de la bibliographie repose sur les réponses aux questions qui suivent :

– Les ouvrages cités sont-ils étroitement liés au sujet traité?
– Les études et les travaux les plus pertinents ont-ils été répertoriés?
– Les références sont-elles à jour et correctement citées tant dans le texte que dans la bibliographie?
– Tous les ouvrages cités dans le mémoire le sont-ils dans la bibliographie, et vice-versa?

Un formulaire de demande de subvention est joint au présent guide (voir l'annexe 5 à la page 67).

7.2 Projets liés à la conception de matériel didactique ou d'un environnement pédagogique informatisé

1 Définition du problème et état de la question
2 Démonstration de la pertinence du support informatique
3 Objectifs du projet
4 Méthode utilisée
5 Calendrier
6 Pertinence du projet pour l'établissement d'enseignement collégial

7 Contribution du projet au développement de l'enseignement collégial
8 Bibliographie

Chacune de ces sections doit être clairement présentée dans l'ordre précité.

Une seule section vient s'ajouter à celles qui sont décrites précédemment. Il faut y démontrer les avantages de l'utilisation du support informatique pour l'enseignement et l'apprentissage du contenu visé par rapport aux méthodes et aux supports préalablement expérimentés.

Par ailleurs, il est important d'énoncer, à la section 3, les objectifs de la recherche et non ceux à atteindre en utilisant le logiciel.

Un formulaire de demande de subvention est joint au présent guide. Ce formulaire est identique à celui qui est utilisé pour les projets non liés à la conception de matériel didactique ou d'un environnement pédagogique informatisé (voir l'annexe 5 à la page 67).

8 Présentation d'une demande de continuation d'un projet

La durée et le financement d'un projet sont distincts. Si la durée d'un projet varie entre un et trois ans selon la catégorie de recherche à laquelle il appartient, le financement, lui, ne peut être garanti qu'une année à la fois. Ainsi, le financement de la poursuite des travaux de recherche est lié à la demande de continuation. La lettre de demande de continuation de la directrice ou du directeur des études est adressée au directeur du soutien aux établissements, accompagnée d'un rapport d'étape remis en un exemplaire et imprimé recto verso.

Elle doit être déposée au plus tard le **15 mars** de l'année scolaire précédant l'année au cours de laquelle doit se poursuivre le projet de recherche. Il faut également y joindre, en un exemplaire, une description des objectifs du projet, de la méthode utilisée et du calendrier des activités paraissant dans la demande initiale.

Le rapport d'étape consiste à faire le point sur l'état d'avancement des travaux de recherche eu égard aux objectifs du projet, à la méthode utilisée, au calendrier des activités et à la demande de financement paraissant dans la demande initiale.

Les exigences relatives au rapport d'étape sont décrites à l'annexe 4 (page 63).

9 Éthique

La recherche pédagogique peut, dans certains cas, porter atteinte aux droits et libertés des personnes qui y participent. C'est pourquoi, en tant que gestionnaire des fonds publics, la Direction générale des affaires universitaires et collégiales estime nécessaire de sensibiliser à cette question les chercheuses et chercheurs et les établissements d'enseignement collégial qu'elle subventionne, pour qu'ils veillent au respect des règles déontologiques en réalisant leurs projets. Elle trouve toutefois que la responsabilité incombe d'abord aux chercheuses et chercheurs, puis aux établissements.

Ainsi, lorsque la nature de la recherche le justifie, **les chercheuses et chercheurs doivent démontrer, dans la section « Méthode utilisée » de leur mémoire, que toutes les précautions seront prises pour ne pas enfreindre les droits et libertés des sujets**. À cet égard, ils doivent signaler tout ce qui constitue un risque connu ou éventuel pour le bien-être de ces derniers. Il leur faut aussi indiquer comment ils entendent assurer la confidentialité des données de même que l'anonymat des sujets et obtenir leur consentement libre et éclairé. Le cas échéant, ils doivent fournir, en annexe à leur demande, la formule de consentement qui leur est adressée.

Les chercheuses et les chercheurs de même que les autorités de l'établissement d'enseignement collégial s'engagent, en signant la demande de subvention et le protocole relatif à l'acceptation d'une subvention, à respecter les règles d'éthique en vigueur. Les membres du comité d'évaluation sont invités à signaler toute anomalie à la personne responsable du PAREA.

10 Dates de présentation des demandes

10.1 Nouvelles demandes

Pour satisfaire aux critères d'admissibilité, les demandes doivent porter le cachet de la Direction du soutien aux établissements, daté **au plus tard du mardi 31 janvier 2006, 16 h 30** (ce cachet est apposé au moment de la réception du courrier au 18e étage de l'édifice Marie-Guyart, à Québec), ou porter le cachet de la poste, daté au plus tard du vendredi 27 janvier 2006.

Les demandes ne portant pas l'un des deux cachets sont retournées à l'établissement d'enseignement collégial.

Aucune demande transmise par télécopieur ou par courrier électronique ne sera acceptée.

10.2 Demandes de continuation

La date limite pour soumettre une demande de continuation est la même que celle du dépôt du rapport d'étape, soit le 15 mars 2006.

11 Évaluation des nouvelles demandes

11.1 Critères d'évaluation des projets

Les critères d'évaluation retenus sont les suivants :

. qualité du projet;
. aptitudes des chercheuses et chercheurs;
. pertinence du projet pour l'établissement d'enseignement collégial;
. contribution du projet au développement de l'enseignement collégial.

La pondération de chaque critère figure à l'annexe 2 (voir la page 49).

La fiche d'évaluation A (voir la page 50) est utilisée pour les projets liés à la conception de matériel didactique ou d'un environnement pédagogique informatisé et la fiche d'évaluation B, pour les autres projets (voir la page 53).

11.2 Processus d'évaluation

La Direction du soutien aux établissements vérifie d'abord si les projets satisfont aux critères du PAREA. Les projets admissibles sont alors soumis aux membres d'un comité d'évaluation, qui les analysent un par un à l'aide d'une fiche d'évaluation. Par la suite, ils rencontrent la personne responsable du PAREA pour discuter avec elle de la qualité des projets et pour lui faire leurs recommandations. Après consensus, ils remplissent une fiche d'évaluation pour chacun d'eux. La Direction du soutien aux établissements décide enfin de l'attribution des subventions.

11.3 Composition des comités d'évaluation

Les comités formés par la Direction du soutien aux établissements évaluent les projets. Ils regroupent des membres aptes à se prononcer sur de nouveaux projets faisant partie d'une même catégorie. La catégorisation des projets s'effectue en fonction du sujet de recherche, de la discipline et des renseignements fournis à la question 5 du formulaire de demande d'une subvention (voir l'annexe 5 à la page 67).

Les membres des comités, qui viennent principalement du milieu collégial, ont des connaissances dans le domaine étudié ou encore sur la méthode utilisée et sont reconnus. La personne responsable du PAREA et au moins une représentante ou un représentant des établissements d'enseignement collégial privé agréés aux fins de l'attribution de subventions participent à l'évaluation des projets présentés. Il va sans dire que toutes ces personnes sont tenues à la confidentialité (annexe 6).

12 Évaluation des demandes de continuation d'un projet

L'évaluation des demandes de continuation d'un projet se fait à partir du rapport d'étape dans lequel des progrès satisfaisants sont notés. Elle est prise en charge par la personne responsable du PAREA, qui s'adjoint, au besoin, des évaluatrices et évaluateurs externes, notamment ceux qui ont participé à l'évaluation initiale du projet.

13 Dépenses admissibles

13.1 Rémunération pour les membres du personnel des établissements d'enseignement collégial public

. ***La rémunération des chercheuses et chercheurs***

Que ce soit pour les projets de recherche orientée ou d'ordre général, les chercheuses et chercheurs des établissements d'enseignement collégial public peuvent bénéficier, annuellement, d'une subvention pouvant représenter jusqu'à 60 % de leur tâche.

Cependant, lorsque la réalisation d'un projet engage plus d'une chercheuse ou d'un chercheur, la subvention attribuée ne peut excéder trois fois le montant maximal normalement accordé à une seule ou un seul. Les coûts liés à leur remplacement sont alors remboursés.

Par ailleurs, tout en respectant la règle d'un dégagement maximal de 80 % de la tâche par chercheuse ou chercheur, les établissements d'enseignement collégial sont invités à contribuer au financement du dégagement de membres de leur personnel.

Ceux et celles qui travaillent à temps partiel au moment de l'attribution de la subvention ne peuvent bénéficier d'un dégagement excédant la tâche qu'ils auraient eu à accomplir autrement.

. ***La rémunération des autres participantes et participants***

Les membres du personnel enseignant et du personnel professionnel non enseignant qui participent à un projet, mais qui ne font pas partie de l'équipe de recherche, peuvent être dégagés jusqu'à concurrence de 20 % de leur tâche normale. Il peut s'agir de participer, pour les premiers, à des activités liées à la recherche et à leur discipline et, pour les seconds, à des activités liées à la recherche seulement.

Cependant, la subvention attribuée ne peut excéder trois fois le montant maximal accordé à une seule participante ou un seul participant.

13.2 Rémunération pour les membres du personnel des établissements d'enseignement collégial privé subventionnés

. ***La rémunération des chercheuses et chercheurs***

Les chercheuses et chercheurs des établissements d'enseignement collégial privé agréés aux fins de l'attribution de subventions peuvent bénéficier, annuellement, d'un dégagement pouvant représenter jusqu'à 80 % de leur tâche. Les coûts liés à leur remplacement sont alors remboursés.

Les candidates et candidats qui travaillent à temps partiel au moment de l'attribution de la subvention ne peuvent bénéficier d'un dégagement excédant la tâche qu'ils auraient eu à accomplir autrement.

. ***La rémunération des autres participantes et participants***

Les membres du personnel enseignant et du personnel professionnel non enseignant qui participent à un projet de recherche peuvent être dégagés jusqu'à concurrence de 20 % de leur tâche normale. Il peut s'agir de participer, pour les premiers, à des activités liées à la recherche et à leur discipline et, pour les seconds, à des activités liées à la recherche seulement.

Cependant, la subvention attribuée ne peut excéder trois fois le montant maximal accordé à une seule participante ou un seul participant.

13.3 Frais de fonctionnement (tous les établissements)

. ***La rémunération des personnes-ressources***

Il s'agit des frais liés à la consultation d'informaticiennes et d'informaticiens, de spécialistes des méthodes de recherche, de techniciennes et de techniciens, d'auxiliaires de recherche, d'élèves ou de toute autre personne-ressource de même qu'aux services de secrétariat nécessaires à la réalisation du projet, non associés à la production du rapport final et <u>que l'établissement ne peut payer</u>.

Il faut aussi noter que ne sont pas remboursés les frais liés aux services d'une conseillère ou d'un conseiller pédagogique du ou des collèges participants et la rémunération des directrices ou directeurs de thèse qui supervisent les travaux des chercheuses et chercheurs ayant présenté une demande de subvention.

La somme maximale consentie pour les services de personnes-ressources est de 5 000 $ par année.

. ***Les frais de déplacement***

Les frais de déplacement remboursables sont liés à la collaboration établie entre les établissements : réunions de chercheuses et chercheurs participant à un même projet; expérimentation ou collecte de données dans un établissement autre que celui d'appartenance.

Les frais de déplacement liés à la consultation de personnes-ressources doivent figurer dans la rubrique « Rémunération des personnes-ressources ». Ceux qui sont liés à une communication faite à l'occasion d'un colloque qui s'adresse exclusivement aux membres du personnel des établissements d'enseignement collégial — Association pour la recherche au collégial (ARC), Association québécoise de pédagogie collégiale (AQPC) ou autres — sont considérés comme des frais de diffusion des résultats. Les frais de déplacement liés à une communication faite dans un colloque international[40] sont exclus du PAREA mais peuvent faire l'objet d'une subvention par l'entremise du programme Soutien aux chercheurs et aux chercheuses du collégial.

La somme maximale consentie pour les frais de déplacement est de 500 $ par projet par année.

. ***Les frais de diffusion des résultats***

Les frais liés à la production du rapport final et à son impression en **treize** exemplaires ainsi qu'à la production et à la traduction en langue anglaise et en une troisième langue d'un article de vulgarisation des résultats de la recherche sont remboursables. Les frais de traduction du rapport final ne sont pas remboursables. La somme maximale consentie pour les frais liés à la production du rapport final et à son impression est de 700 $.

Les frais liés à une communication des résultats finals de la recherche[41] faite dans un événement qui s'adresse particulièrement aux membres du personnel des établissements d'enseignement collégial – ARC, AQPC, Association des collèges privés du Québec (ACPQ) ou autres – ou encore à une session de perfectionnement, sur invitation, dans un établissement d'enseignement collégial sont aussi remboursables.

La somme maximale consentie pour la diffusion des résultats s'établit entre 3 000 $ et 4 000 $, tout dépendant des coûts de traduction de l'article de vulgarisation en une deuxième ou une troisième langue.

Lorsque la durée du projet est supérieure à un an, les remboursements ne sont effectués qu'au cours de la dernière année.

---

40. Le programme Soutien aux chercheurs et aux chercheuses du collégial, de la Direction du soutien aux établissements, permet de subventionner la participation de chercheuses et chercheurs des cégeps et des collèges privés subventionnés à ces rencontres scientifiques internationales.

41. Les frais liés à une communication de résultats provisoires dans un événement qui s'adresse particulièrement aux membres du personnel des établissements d'enseignement collégial (ARC, AQPC, ACPQ) doivent faire l'objet d'une demande dans le cadre du programme Soutien aux chercheurs et aux chercheuses du collégial.

. ***Les autres frais***

Certains frais peuvent être remboursés exceptionnellement : frais de papeterie et de matériel; frais de consultation de banques de données, de location d'appareils (à l'exclusion d'un ordinateur) ou de photocopie qui ne peuvent être pris en charge par l'établissement; frais de poste liés à une importante collecte de données; frais liés à l'achat de tests.

14 Conditions relatives à l'acceptation d'une subvention

En acceptant une subvention, l'établissement de même que les chercheuses et chercheurs déclarent avoir pris connaissance des conditions inhérentes à cette acceptation et consentent notamment :

– à remettre un **rapport d'étape** (pour les projets d'une durée supérieure à un an);
– à remettre un **rapport financier annuel** concernant l'utilisation de la subvention;
– à remettre un **rapport final**;
– à remettre un **article de vulgarisation à teneur pédagogique**;
– à diffuser les **résultats de la recherche** dans le réseau collégial.

Les éléments du protocole qui régissent cette entente se trouvent à l'annexe 3 (page 57). Le protocole doit être signé par la directrice générale ou le directeur général de l'établissement d'enseignement collégial, par la directrice ou le directeur des études ou encore la directrice ou le directeur des services aux élèves, ainsi que par les chercheuses et chercheurs. Il doit être retourné à la Direction du soutien aux établissements **avant le 30 juin**.

15 Remise des rapports et de l'article de vulgarisation

La remise d'un rapport de recherche de même que d'un article de vulgarisation à teneur pédagogique et la présentation de la démarche et des résultats lors de colloques organisés par l'AQPC, l'ACPQ ou l'ARC, selon le cas, constituent un engagement pour l'établissement et pour les chercheuses et chercheurs. Deux types de rapports de recherche doivent être produits : le rapport d'étape et le rapport final.

15.1 Rapport d'étape

Lorsque le projet a une durée supérieure à un an, l'établissement subventionné doit produire un rapport d'étape le **15 mars** de chaque année, sauf l'année au cours de laquelle se termine la subvention. Le rapport doit être signé par les chercheuses et chercheurs ainsi que par la directrice ou le directeur des études et fourni en **un** exemplaire. Les renseignements qu'il doit contenir sont exposés à l'annexe 4 (page 63).

15.2 Rapport final

L'établissement subventionné doit produire un rapport final en version PDF et en version imprimée et remettre les quinze exemplaires exigés au Ministère au plus tard le **30 juin** (ou le 31 décembre, selon la date convenue dans le protocole d'entente) de l'année au cours de laquelle prend fin la subvention, et cela, selon les modalités décrites aux chapitres 16 et 17. Toute dérogation à la date de dépôt du rapport doit

faire l'objet d'une demande expresse adressée à la personne responsable du Programme.

Le fait de ne pas respecter cet engagement pourra entraîner la récupération, en tout ou en partie, des sommes déjà versées à l'établissement dans le cadre du projet et la non-admissibilité de la chercheuse ou du chercheur au PAREA au cours des années subséquentes.

15.3 Rapport financier

L'établissement subventionné doit produire un rapport financier (voir l'annexe 7) concernant l'utilisation de la subvention, signé par la directrice ou le directeur des études et par les chercheuses et chercheurs. Ce rapport doit être remis au plus tard le **15 septembre** suivant l'année d'attribution de la subvention. Il rend compte des dépenses faites au 30 juin et à sa date de production de même que des dépenses à venir, s'il y a lieu.

15.4 Article de vulgarisation

Les chercheuses et chercheurs doivent rédiger un article de vulgarisation des résultats de la recherche, essentiellement à teneur pédagogique. **L'article présenté en anglais doit être accompagné de sa version traduite en français.**

Les chercheuses et les chercheurs sont aussi invités à présenter leur article dans une autre langue que le français ou l'anglais. Le cas échéant, les frais afférents à la traduction de l'article de vulgarisation pourront être pris en compte dans la demande de subvention (voir l'article 18, annexe 5).

16 Diffusion

La diffusion des travaux des recherches subventionnées par le PAREA, sélectionnés notamment en raison de leur qualité et de leur pertinence pour le réseau collégial, est nécessaire pour que soient atteints les objectifs du Programme.

La distribution du rapport de recherche et de l'article de vulgarisation à teneur pédagogique auprès d'organismes multiplicateurs de même que les présentations orales et affichées lors d'événements tels les colloques, les congrès et les ateliers pédagogiques sont autant de moyens privilégiés en vue d'assurer la diffusion des travaux de recherche.

16.1 Rapport final de recherche

Quinze exemplaires du rapport final de recherche en version imprimée sont acheminés à la personne responsable du PAREA, à l'adresse suivante :

Direction du soutien aux établissements
Direction générale des affaires universitaires et collégiales
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
1035, rue De La Chevrotière, 18e étage
Québec (Québec) G1R 5A5

Les coûts d'impression de ces quinze exemplaires sont inclus dans la subvention accordée à l'établissement d'enseignement collégial. Cependant, si la personne responsable du PAREA ou de l'établissement juge que la quantité des rapports à imprimer doit être augmentée ou réduite, sa décision doit faire l'objet d'une entente explicite.

Le rapport final est également transmis en version PDF à la personne responsable du Programme, par courrier électronique, à l'adresse suivante :

francois.hardy@mels.gouv.qc.ca.

La diffusion du rapport de recherche est assurée par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport auprès des organismes suivants :

- Association des collèges privés du Québec
- Association québécoise de pédagogie collégiale
- Bibliothèque de l'Assemblée nationale
- Bibliothèque nationale du Canada
- Bibliothèque nationale du Québec (dépôt légal)
- Centre de documentation collégiale
- Centre de documentation du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
- Commission de l'évaluation de l'enseignement collégial
- Conseil supérieur de l'éducation
- Fédération des cégeps
- PERFORMA

Le Ministère s'assure également de la transmission de la version électronique au Centre de documentation collégiale. Cette version est déposée sur le site Internet du CDC, qui en assure la diffusion. Elle peut être consultée à l'adresse suivante : www.cdc.qc.ca.

16.2 Article de vulgarisation

L'article de vulgarisation est transmis en version électronique et en version imprimée (en une copie) à la personne responsable du Programme. La version électronique est acheminée au CDC, qui la dépose sur son site Internet et en assure la diffusion.

Il pourra être soumis à une revue pour publication par la chercheuse ou le chercheur, l'établissement ou le Ministère.

16.3 Autres moyens de diffusion

Les chercheuses et chercheurs sont invités à assurer la meilleure diffusion possible des résultats de leur recherche au moyen d'un plan de communication détaillé remis au moment de la demande de subvention (voir l'article 18, annexe 5). Les frais inhérents aux activités de communication sont assumés, selon le cas, par le Programme d'aide à la recherche sur l'enseignement et l'apprentissage (PAREA) ou le programme Soutien aux chercheurs et aux chercheuses du collégial (PSCCC).

17 Présentation du rapport final

Bien que la présentation du rapport final soit laissée à l'établissement, certains détails doivent y figurer.

. ***Au verso de la page de titre du document***

La mention du dépôt légal selon l'exemple suivant :

Dépôt légal — Bibliothèque nationale du Québec, 2001
Dépôt légal — Bibliothèque nationale du Canada, 2001
ISBN 2-921331-00-4

La chercheuse ou le chercheur peut obtenir un numéro ISBN en s'adressant à la Bibliothèque nationale du Québec. Le formulaire de demande est accessible sur son site Internet à l'adresse suivante : www.bnquebec.ca, sous les rubriques « Services aux éditeurs », « Attribution ISBN » et « Formulaires de demande de numéro(s) ISBN ». Il doit être envoyé par courriel à l'adresse isbngouv@bnquebec.ca. Toute demande d'information complémentaire pourra être adressée à Mme Diane Chayer, par téléphone, au 514 873-1101 (poste 3785) ou sans frais au 1 800 363-9028 (poste 3785) ou encore, par télécopieur, au 514 873-4310.

Certains établissements d'enseignement collégial possèdent une banque d'ISBN. Les chercheuses et chercheurs peuvent, dans ce cas, s'adresser à leur établissement.

. ***Sur la page de titre du document***

La mention que la recherche a été effectuée grâce à une subvention, selon le modèle suivant :

> La présente recherche a été subventionnée par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport dans le cadre du Programme d'aide à la recherche sur l'enseignement et l'apprentissage (PAREA).

La mention que l'établissement de même que les auteures et auteurs assument la responsabilité du contenu du rapport, selon le modèle suivant :

> Le contenu du présent rapport n'engage que la responsabilité de l'établissement et des auteures et auteurs.

. ***Au début du rapport***

Deux résumés, l'un en langue française et l'autre en langue anglaise, exposant les objectifs de la recherche, la méthode employée, les résultats obtenus et les conclusions doivent figurer au début du rapport final.

Les coûts de traduction sont pris en compte par le Ministère et sont déclarés lors de la demande de subvention (voir l'article 18, annexe 5). De plus, la chercheuse ou le

chercheur doit fournir les **cinq principaux descripteurs (mots-clés)** liés à son projet. Ces mots-clés sont placés au début du sommaire.

18 Concours des Prix du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport

Les chercheuses et les chercheurs peuvent présenter leurs travaux de recherche au concours des Prix du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, dans la catégorie « Rapport de recherche pédagogique », et ainsi être admissibles à un prix ou à une mention. La date de dépôt des ouvrages à transmettre au Ministère est précisée dans un document d'information qui se trouve sur le site Internet de celui-ci, à l'adresse suivante :

www.mels.gouv.qc.ca/prix-min.

Pour toute information complémentaire, on peut contacter les personnes suivantes :

M. Raymond Gagnon
Courriel : raymond.gagnon@mels.gouv.qc.ca
Téléphone : 418 643-6050
ou
Mme Nathalie Imbeau
Courriel : nathalie.imbeau@mels.gouv.qc.ca
Téléphone : 418 646-4787

19 Droits d'auteur

Dans le cadre du PAREA, la chercheuse ou le chercheur de même que l'établissement assument la responsabilité du contenu des documents produits, y compris le rapport final et l'article de vulgarisation à teneur pédagogique.

Quant aux droits d'auteur sur les travaux réalisés dans le cadre du projet de recherche, ils sont cédés à l'établissement d'enseignement par la chercheuse ou le chercheur, sans limite territoriale et sans redevance aucune.

L'établissement d'enseignement collégial autorise, quant à lui, le ou la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, sans limite territoriale, sans limite de temps et sans redevance aucune, à reproduire, à traduire, à publier et à communiquer au public, par télécommunication, les travaux réalisés dans le cadre du projet décrit ci-dessus, et ce, à des fins éducatives ou gouvernementales ou à des fins de recherche. Cette licence est accordée de façon non exclusive et est transférable.

Les modalités concernant les droits d'auteur sont également exposées dans le protocole figurant à l'annexe 3 (voir la page 57).

ANNEXE 1

GUIDE D’ÉVALUATION

À titre indicatif et sans qu'il soit nécessaire de répondre à chaque question dans la présentation du projet de recherche, voici un guide qui peut vous aider à en faire l'évaluation.

DÉFINITION DU PROBLÈME

Définir les termes

a) Le sens des termes utilisés est-il précisé?

b) La définition des termes correspond-elle aux éléments spécifiés?

c) Les définitions sont-elles assez précises pour circonscrire le problème?

Circonscrire le problème

a) Les théories ou les postulats sur lesquels repose l'objet de la recherche sont-ils précisés?

b) Le lien qui existe entre le problème et les théories de l'éducation est-il décrit?

c) Le problème est-il suffisamment circonscrit pour permettre à la chercheuse ou au chercheur de le résoudre?

Montrer l'importance du problème

a) Les retombées du projet sont-elles mises en évidence?

b) Les effets que la solution du problème peut avoir sur les pratiques pédagogiques sont-ils exprimés?

ÉTAT DE LA QUESTION

a) Les recherches qui ont un lien avec le projet sont-elles rapportées?

b) Est-il fait mention des résultats de ces recherches et des méthodes adoptées?

c) Les ouvrages de référence sont-ils suffisamment analysés pour qu'on puisse juger de leur pertinence?

d) L'état de la question est-il lié à la définition du problème?

OBJECTIFS ET HYPOTHÈSES DE LA RECHERCHE

a) L'énoncé des objectifs permet-il de vérifier s'ils seront atteints?

b) Les objectifs recouvrent-ils l'objet de la recherche?

c) Les objectifs sont-ils liés au problème et aux variables définis?

d) Les hypothèses sont-elles énoncées en des termes clairs et précis?

CALENDRIER

a) Les activités ou les étapes de réalisation sont-elles précisées?

b) Les activités ou les étapes de réalisation correspondent-elles aux objectifs poursuivis?

c) Les opérations inhérentes à la recherche ont-elles été systématisées?

d) Les ressources financières demandées sont-elles pertinentes? Tiennent-elles compte des activités ou des étapes de réalisation prévues?

EXPÉRIMENTATION

HYPOTHÈSES

a) Les hypothèses sont-elles formulées?

b) Les hypothèses correspondent-elles à la définition du problème?

c) La formulation des hypothèses permet-elle d'amorcer le processus de vérification?

SCHÉMA EXPÉRIMENTAL

a) Le schéma expérimental est-il défini?

b) Le schéma expérimental précise-t-il la structure et les étapes de l'expérimentation?

c) Le schéma expérimental permet-il d'éviter tout biais ou toute contamination des données?

d) Le schéma expérimental précise-t-il la taille, la nature et le mode d'échantillonnage des groupes cibles?

INSTRUMENTS DE MESURE

a) Les instruments de mesure sont-ils décrits?

b) Les principaux éléments de la version définitive des instruments de mesure sont-ils mentionnés?

c) Le moment où seront utilisés les instruments de mesure est-il indiqué?

d) Le plan d'élaboration des instruments de mesure et les moyens mis en œuvre pour s'assurer de leur qualité docimologique sont-ils spécifiés?

ANALYSE DES RÉSULTATS

a) La séquence et la nature de l'analyse des données sont-elles précisées?

b) Est-il prévu de recourir à l'informatique pour analyser des données?

ÉVALUATION

CRITÈRES

a) Les critères à adopter sont-ils déterminés?

b) Les critères retenus correspondent-ils à la définition du problème?

c) Les critères les plus importants sont-ils liés aux objectifs de la démarche éducative ou aux résultats escomptés?

DÉCISIONS

a) Les décisions pouvant découler du processus d'évaluation sont-elles spécifiées?

b) La démarche de recherche est-elle orientée vers les décisions?

MODÈLE D'ÉVALUATION

a) Le modèle d'évaluation est-il présenté?

b) Le type des instruments de mesure utilisés est-il précisé?

c) Le choix des instruments de mesure est-il justifié?

d) Le plan d'élaboration des instruments de mesure et les moyens à mettre en œuvre pour en assurer la qualité docimologique sont-ils décrits?

e) Est-il fait mention des éléments qui se trouveront dans la version définitive des instruments de mesure?

f) La procédure à suivre pour recueillir des données est-elle précisée?

ANALYSE DES RÉSULTATS

a) La séquence et la nature de l'analyse des résultats sont-elles précisées?

b) Est-il prévu de recourir à l'informatique pour analyser des résultats? Si oui, quel logiciel sera utilisé?

c) Les méthodes d'analyse qualitative retenues permettent-elles de tirer des conclusions fiables? Sont-elles bien décrites?

RECHERCHE-ACTION

MÉTHODE

a) La méthode retenue pour mener la recherche est-elle précisée?

INSTRUMENTS DE MESURE

a) Les instruments de mesure sont-ils spécifiés?

b) Le moment où seront utilisés les instruments de mesure est-il indiqué?

c) Le plan d'élaboration des instruments de mesure et les moyens à mettre en œuvre pour en assurer la qualité docimologique sont-ils décrits?

ANALYSE DES RÉSULTATS

a) La séquence et la nature de l'analyse des données sont-elles précisées?

b) Est-il prévu de recourir à l'informatique pour analyser des données?

c) Les méthodes d'analyse qualitative retenues permettent-elles de tirer des conclusions fiables? Sont-elles bien décrites?

ANNEXE 2

FICHES D’ÉVALUATION DES RÉSULTATS (A ET B)

FICHE D'ÉVALUATION A
(APO ET TIC)

ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL _____

AUTEURES ET AUTEURS _____

TITRE _____

CRITÈRES	BARÈME
1 Qualité du projet*	
1.1 Problème clairement posé et état de la question (connaissances en matière d'APO et d'intégration pédagogique des TIC)	/10
1.2 Pertinence de l'utilisation de l'informatique au regard des approches pédagogiques et du matériel didactique existants	/10
1.3 Pertinence des objectifs de la recherche	/10
1.4 Pertinence de la méthode utilisée	/20
1.5 Cohérence du calendrier et réalisme des demandes budgétaires	/ 5
	/55

* **Une note inférieure à 33 rend le projet non admissible**.

Remarques _____

2 Aptitudes des chercheuses et chercheurs

2.1	Formation	/ 5
2.2	Expérience pertinente dans le domaine de la recherche, de l'enseignement ou de l'intervention pédagogique	/ 5
2.3	Publications, communications et productions informatiques	/ 5
		/15

Remarques _____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

3 Pertinence du projet pour l'établissement d'enseignement collégial* /10

- Importance du lien existant entre le projet et les orientations de développement pédagogique de l'établissement ou les priorités de la Commission des études
- Caractère novateur du projet pour l'établissement
- Importance (nombre, particularités, etc.) des groupes touchés par les retombées du projet
- Possibilités de transférer des résultats à d'autres disciplines et à d'autres départements
- Autres retombées du projet pour l'établissement en ce qui a trait aux études antérieures faites sur le même sujet
- Possibilités d'appliquer des résultats du projet à même les ressources de l'établissement

* **Si la somme des notes obtenues pour les critères 3 et 4 est inférieure à 18 sur 30, le projet devient non admissible**.

Remarques _____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

4 Contribution du projet au développement de l'enseignement collégial* /20

- Importance du lien existant entre le projet et les préoccupations pédagogiques des établissements d'enseignement collégial
- Caractère novateur du projet pour l'ensemble des établissements
- Importance (nombre, particularités, etc.) des groupes touchés par les retombées du projet
- Possibilités de transférer des résultats à d'autres établissements et à d'autres groupes cibles[42]
- Importance ou urgence du problème à l'étude
- Autres retombées du projet pour les établissements en ce qui a trait aux études antérieures faites sur le même sujet
- Importance du lien existant entre le projet et les orientations d'un comité pédagogique ou d'une association pédagogique à l'échelle du Québec

* **Si la somme des notes obtenues pour les critères 3 et 4 est inférieure à 18 sur 30, le projet devient non admissible.**

Remarques _____

_____

_____

_____

_____

_____

Remarques sur les demandes budgétaires _____

_____

_____

_____

_____

Remarques d'ordre général _____

_____

_____

_____

_____

PROJET RETENU _____ PROJET NON RETENU _____

Résultat obtenu _____ /100

42. Les projets dont la réalisation touche plus d'un établissement d'enseignement collégial devraient engendrer de plus grandes retombées, et les possibilités de transférer des résultats à d'autres établissements et à d'autres groupes cibles devraient être accrues. Une attention particulière leur sera accordée.

FICHE D'ÉVALUATION B

ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL _____

AUTEURES ET AUTEURS _____

TITRE _____

CRITÈRES		BARÈME
1	**Qualité du projet***	
1.1	Problème clairement posé et état de la question	/10
1.2	Pertinence de la bibliographie	/ 5
1.3	Pertinence des objectifs de la recherche	/10
1.4	Pertinence de la méthode utilisée	/15
1.5	Pertinence des instruments de mesure choisis ou du plan d'élaboration de ceux-ci	/10
1.6	Cohérence du calendrier et réalisme des demandes budgétaires	/ 5
		/55

* **Une note inférieure à 33 rend le projet non admissible.**

Remarques _____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

2 Aptitudes des chercheuses et chercheurs

2.1	Formation	/ 5
2.2	Expérience pertinente dans le domaine de la recherche, de l'enseignement ou de l'intervention pédagogique	/ 5
2.3	Publications, communications et productions informatiques	/ 5
		/15

Remarques _____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

3 Pertinence du projet pour l'établissement d'enseignement collégial* /10

- Importance du lien existant entre le projet et les orientations de développement pédagogique de l'établissement ou les priorités de la Commission des études
- Caractère novateur du projet pour l'établissement
- Importance (nombre, particularités, etc.) des groupes touchés par les retombées du projet
- Possibilités de transférer des résultats à d'autres disciplines et à d'autres départements
- Autres retombées du projet pour l'établissement en ce qui a trait aux études antérieures faites sur le même sujet
- Possibilités d'appliquer des résultats du projet à même les ressources de l'établissement

*** Si la somme des notes obtenues pour les critères 3 et 4 est inférieure à 18 sur 30, le projet devient non admissible.**

Remarques _____

_____

_____

_____

_____

_____

4 Contribution du projet au développement de l'enseignement collégial* /20

- Importance du lien existant entre le projet et les préoccupations pédagogiques des établissements d'enseignement collégial
- Caractère novateur du projet pour l'ensemble des établissements
- Importance (nombre, particularités, etc.) des groupes touchés par les retombées du projet
- Possibilités de transférer des résultats à d'autres établissements et à d'autres groupes cibles[43]
- Importance ou urgence du problème à l'étude
- Autres retombées pour les établissements en ce qui a trait aux études antérieures faites sur le même sujet
- Importance du lien existant entre le projet et les orientations d'un comité pédagogique ou d'une association pédagogique à l'échelle du Québec

*** Si la somme des notes obtenues pour les critères 3 et 4 est inférieure à 18 sur 30, le projet devient non admissible.**

Remarques _____

_____

_____

_____

Remarques sur les demandes budgétaires _____

_____

_____

_____

Remarques d'ordre général _____

_____

_____

_____

PROJET RETENU _____ PROJET NON RETENU _____

Résultat obtenu _____ /100

43. Les projets dont la réalisation touche plus d'un établissement d'enseignement collégial devraient engendrer de plus grandes retombées, et les possibilités de transférer des résultats à d'autres établissements et à d'autres groupes cibles devraient être accrues. Une attention particulière leur sera accordée.

ANNEXE 3

PROTOCOLE RELATIF
À L’ACCEPTATION D’UNE SUBVENTION

PROTOCOLE RELATIF À L'ACCEPTATION D'UNE SUBVENTION

Titre du projet _____

Chercheuses et chercheurs _____

Établissement d'enseignement collégial _____

Code du projet _____

Année d'attribution de la subvention _____

Subvention totale (dégagement et fonctionnement) accordée en vertu du PAREA à votre établissement pour 2006-2007 _____

Section à remplir par les établissements d'enseignement collégial

	A	**B**		**C**
Noms des chercheuses et des chercheurs	**Dégagement accordé par l'établissement (ETC)***	**Dégagement subventionné[1] (ETC)***		**Dégagement total[2] (ETC)***
	%	**%**	**$**	**%**
TOTAL				

1. Il s'agit du dégagement pour lequel une subvention a été obtenue du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport en vertu du PAREA ou encore en vertu du Programme pour le dégagement d'enseignement de chercheurs de collèges (ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation/ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport/Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies/FQRNT). Le montant correspond à la **subvention accordée** et non au salaire de la chercheuse remplacée ou du chercheur remplacé.

2. Le dégagement total (C) doit correspondre à la somme, exprimée en pourcentage, du dégagement accordé par l'établissement (A) et du dégagement subventionné (B). Le dégagement maximal ne peut excéder 80 % de la tâche par chercheuse ou chercheur.

* ETC : Équivalent à temps complet. Mesure d'évaluation d'une tâche d'enseignement qui correspond à 1 332,5 heures par année.

L'acceptation d'une subvention suppose que l'établissement d'enseignement collégial bénéficiaire et les chercheuses et chercheurs s'engagent à faire les activités décrites dans la demande de subvention pour 2006-2007, selon les dégagements autorisés, et se conforment aux conditions énumérées ci-après :

1. Les chercheuses et chercheurs effectueront les travaux de recherche dont les conditions et le contenu sont décrits dans le projet présenté par l'établissement d'enseignement collégial et retenu aux fins de l'attribution de subventions par la Direction du soutien aux établissements (DSE) de la Direction générale des affaires universitaires et collégiales (DGAUC).

2. Pour les projets d'une durée supérieure à un an, l'établissement d'enseignement collégial veillera à ce que soit remis à la Direction du soutien aux établissements un **rapport d'étape au plus tard le 15 mars** de chaque année, sauf l'année au cours de laquelle prend fin la subvention.

3. Au terme de la recherche, soit le **30 juin 20___ (ou le 31 décembre 20___, selon le cas),** l'établissement d'enseignement collégial remettra à la Direction du soutien aux établissements un exemplaire du matériel et des documents produits, y compris le rapport final et un article de vulgarisation à teneur pédagogique en langue française pour diffusion. La DSE transmettra cet article au Centre de documentation collégiale, qui l'intégrera à son site Internet.

   Toute dérogation à la date de dépôt du rapport doit faire l'objet d'une demande expresse à la personne responsable du Programme.

   Le non-respect de l'engagement pourra entraîner la récupération, en tout ou en partie, des sommes déjà versées lors de l'analyse des états financiers de l'établissement d'enseignement et la non-admissibilité des chercheuses et des chercheurs au PAREA au cours des années subséquentes.

4. L'établissement d'enseignement collégial et les chercheuses et chercheurs assument la responsabilité du contenu des documents visés à l'article 3.

5. Par la présente, les chercheuses et chercheurs cèdent à l'établissement d'enseignement collégial, sans limite territoriale et sans redevance aucune, tous les droits d'auteur sur les travaux réalisés dans le cadre du projet décrit ci-dessus.

6. L'établissement d'enseignement collégial autorise le ou la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, sans limite territoriale, sans limite de temps et sans redevance aucune, à reproduire, à traduire, à publier et à communiquer au public, par télécommunication, les travaux réalisés dans le cadre du projet décrit ci-dessus, et ce, à des fins éducatives ou gouvernementales ou à des fins de recherche. Cette licence est accordée de façon non exclusive et est transférable.

7. Si une maison d'édition souhaite conclure une entente quant à l'édition de matériel ou de documents produits au terme de la recherche, l'établissement d'enseignement collégial devra en prévenir la DSE avant la signature d'une telle entente.

8. Dans les pages liminaires de chacun des documents visés à l'article 3 ou dans les communications ou publications portant sur le projet, il sera fait mention qu'une subvention a été versée dans le cadre du Programme d'aide à la recherche sur l'enseignement et l'apprentissage du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, ainsi que du nom de l'établissement d'enseignement collégial et de celui des auteures et auteurs de la recherche.

9. Les accidents, pertes ou dommages qui pourraient survenir au cours de la réalisation du projet faisant l'objet de la subvention n'engagent en rien la responsabilité du ou de la ministre.

10. L'établissement d'enseignement collégial devra **prévenir la personne responsable** du Programme d'aide à la recherche sur l'enseignement et l'apprentissage **de toute modification** apportée à l'affectation du personnel de recherche.

11. Les chercheuses et chercheurs de même que l'établissement d'enseignement collégial devront prévenir, par écrit et dans les plus brefs délais, la personne responsable du Programme d'aide à la recherche sur l'enseignement et l'apprentissage de **tout changement important apporté aux objectifs du projet ou au calendrier de ses activités ou encore de toute situation pouvant entraver sérieusement le déroulement de la recherche.**

12. L'établissement doit produire un **rapport financier** concernant l'utilisation de la subvention, signé par la directrice ou le directeur des études et par les chercheuses et chercheurs. Le rapport doit être remis au plus tard le **15 septembre** suivant l'année d'attribution de la subvention. Il rend compte des **dépenses faites au 30 juin** et à sa date de production de même que des dépenses à venir, s'il y a lieu.

13. Les chercheuses et chercheurs de même que l'établissement d'enseignement collégial s'engagent à respecter les règles de déontologie en vigueur.

Tout désaccord de la part de l'établissement d'enseignement collégial ou des chercheuses et chercheurs au sujet du présent protocole devra être signalé par écrit à la Direction du soutien aux établissements dans les plus brefs délais.

_____	_____
Directrice générale ou directeur général	Date
_____	_____
Directrice ou directeur des études ou directrice ou directeur des services aux élèves	Date
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____
Chercheuses et chercheurs	Date

FH/ccl 05-09-15

ANNEXE AU PROTOCOLE DU PAREA

CESSION DE DROITS D'AUTEUR

Je, soussignée
ou soussigné, _____
_____
_____
_____

cède, par la présente, au _____,
(nom de l'établissement d'enseignement collégial)
définitivement, sans limite territoriale et sans redevance aucune, tous les droits d'auteur sur les travaux réalisés dans le cadre du projet décrit au présent protocole.

La personne soussignée garantit à l'établissement d'enseignement collégial qu'elle est bien titulaire des droits qu'elle lui cède.

_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____
Chercheuses et chercheurs	Date

ANNEXE 4

GUIDE DE RÉDACTION
DU RAPPORT D'ÉTAPE

Les chercheuses et chercheurs sont tenus de présenter, en un exemplaire, leur rapport d'étape en respectant chacune des rubriques qui suivent.

Code du projet : PA-200__ -__ __ __

Titre : _____

Chercheuses et chercheurs : _____
_____
_____

Établissement : _____

Début : _____20____
(mois)

Fin : _____20____
(mois)

Objectifs : Faire le point sur chacun des objectifs de recherche énoncés dans la demande de subvention initiale. Exposer les motifs justifiant toute modification importante apportée à cet égard **(maximum : deux pages)**.

Méthode : Faire le point sur les méthodes, les démarches et les instruments de mesure retenus et sur les groupes ou corpus que vise la recherche. Lorsque la nature de celle-ci le justifie, les chercheuses et chercheurs doivent préciser si les groupes cibles ont bien les caractéristiques et la taille prévues, si le corpus ou le matériel sur lequel repose la recherche a pu être obtenu et si les instruments de mesure ont la nature et les qualités métriques énoncées dans la demande de subvention initiale.

Exposer les motifs justifiant toute modification importante apportée à cet égard. Si l'utilisation de nouveaux instruments de mesure est prévue, fournir les renseignements sur leurs qualités métriques **(maximum : trois pages)**.

Activités et calendrier : Faire le point sur chacune des activités prévues dans la demande de subvention pour l'année en question. Exposer les motifs justifiant toute modification apportée à cet égard.

S'il y a lieu, préciser les modifications apportées au projet initial selon les conditions d'attribution de la subvention ou selon les réponses aux remarques et les suggestions du comité d'évaluation **(maximum : trois pages)**.

Ressources humaines et financières :

Exposer les motifs justifiant toute modification importante apportée au dégagement des ressources humaines et à la distribution des ressources financières.

Une modification à la demande de subvention pour l'année à venir devra être justifiée de façon détaillée **(maximum : deux pages)**.

Publications et communications :

Fournir la liste des publications et des communications liées aux travaux accomplis et prévus, s'il y a lieu.

Autres commentaires :

Fournir tout autre renseignement pouvant aider à analyser la demande de subvention.

Appréciation de la directrice ou du directeur des études :

La directrice ou le directeur des études doit **fournir son appréciation** au regard du déroulement du projet et **signer le rapport d'étape**.

Signature des chercheuses et chercheurs :

Les chercheuses et chercheurs doivent signer le rapport d'étape.

ANNEXE 5

FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION
POUR L'EXERCICE FINANCIER 2006-2007

PAREA

PROGRAMME D'AIDE À LA RECHERCHE SUR L'ENSEIGNEMENT ET L'APPRENTISSAGE

DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2006-2007

. Joindre au présent formulaire le mémoire rédigé conformément aux exigences du Programme.

. Le *Guide des subventions 2006-2007* du Programme d'aide à la recherche sur l'enseignement et l'apprentissage (PAREA) fournit les modalités et les règlements relatifs à ce programme ainsi que des renseignements sur la préparation d'une demande de subvention et sur la rédaction d'un mémoire. On doit consulter le guide avant de remplir le formulaire et de rédiger le mémoire.

. **Seules les polices et tailles habituellement utilisées, par exemple Times New Roman (12 points), Palatino Linotype (11 points), Univers (11 points), sont autorisées. La mise en page des documents est laissée à la discrétion des chercheuses et chercheurs,** mais leur présentation doit être claire et suffisamment **aérée** de manière à en faciliter la lecture.

. Le présent formulaire ainsi que le mémoire qui l'accompagne doivent être fournis en **huit exemplaires**, sous format papier, et imprimés **recto verso**, y compris les originaux.

. **Le mémoire ne doit pas excéder quinze pages, y compris** les annexes, mais non la bibliographie et la formule de consentement adressée aux élèves. Toute page additionnelle sera retirée du dossier.

. Le formulaire est accessible en format PDF et sous la forme d'un fichier Excel sur le site Internet du Ministère, à l'adresse suivante : http://www.mels.gouv.qc.ca/ens-sup/ens-coll/subvention/mparea.asp. Il ne peut pas être retourné par courrier électronique ni par télécopie.

TITRE DU PROJET ET RENSEIGNEMENTS SUR LES CHERCHEUSES ET LES CHERCHEURS

Titre du projet (50 caractères maximum, y compris les espaces) :

_____

_____

Chercheuses et chercheurs :

_____	_____
Nom	Prénom
_____	_____
Nom	Prénom
_____	_____
Nom	Prénom
_____	_____
Nom	Prénom

Collège principal :

_____

Autres collèges (s'il y a lieu) :

_____	_____
Collège 1	Collège 2

Durée totale du projet : _____ ans

DESCRIPTION DU PROJET

1 Votre projet a-t-il été soumis à un autre programme de subvention pour le même exercice financier? Oui ( ) Non ( )

1.1 Si oui, veuillez préciser le nom du programme.

_____

1.2 Si oui, veuillez préciser le nom de l'organisme.

_____

2 Votre projet est-il intégré dans un autre projet ou dans un programme soumis à un autre programme de subvention? Oui ( ) Non ( )

2.1 Si oui, veuillez préciser le nom du programme de subvention.

_____

2.2 Si oui, veuillez préciser le nom de l'organisme.

_____

2.3 Si oui, veuillez préciser la place de votre projet et montrer que la subvention demandée se rapporte uniquement au projet de recherche soumis.

_____
_____
_____
_____
_____

3 Votre projet fait-il l'objet, en tout ou en partie, d'un mémoire de maîtrise?
Oui ( ) Non ( )

3.1 Si oui, de quelle université?

_____

4 Votre projet fait-il l'objet, en tout ou en partie, d'une thèse de doctorat?
Oui ( ) Non ( )

4.1 Si oui, de quelle université?

_____

5 En vous référant à la section 3 du guide (p. 20 à 24), veuillez indiquer **le principal champ d'application** dans lequel s'inscrit votre projet.

5.1 La recherche sur l'enseignement ( )

5.2 La recherche sur l'apprentissage ( )

5.3 La recherche sur le milieu scolaire ( )

5.4 La recherche sur les applications pédagogiques de l'ordinateur et des technologies de l'information et de la communication ( )

6 Dans quelle catégorie votre projet s'inscrit-il (section 2 du guide, p. 2) :

recherche d'ordre général ( )
recherche orientée ( )

7 Votre projet vise-t-il l'élaboration de matériel didactique informatisé?
Oui ( )
Non ( )

8 Votre projet est-il particulier à une discipline ou à un programme?
Oui ( )
Non ( )

Si oui, veuillez préciser
la discipline : _____

le programme : _____

9 Veuillez fournir les principaux descripteurs (mots-clés) liés à votre projet (par ordre d'importance) :

1 _____

2 _____

3 _____

4 _____

RÉSUMÉ

10 Veuillez décrire de façon claire et concise les objectifs et la méthode de votre recherche. Ce résumé sera retenu aux fins de diffusion dans le réseau collégial. Les chercheuses et chercheurs des collèges anglophones sont priés de fournir une version française et une version anglaise de leur résumé.
Les chercheuses et chercheurs sont tenus d'aviser la Direction du soutien aux établissements de toute modification apportée à ce résumé ou au titre du projet (**MAXIMUM** : 15 lignes).

IDENTITÉ DES CHERCHEUSES OU DES CHERCHEURS*

11 Chercheuse ou chercheur du projet

Nom : _____ Prénom : _____

Fonction : _____
(ainsi que le stipule le contrat)

Statut : _____ _____

Sexe : F ( ) M ( )

Département ou service : _____ _____

Numéro de téléphone de l'établissement d'enseignement collégial : _____ ___ Poste : _____

Télécopieur : _____

Numéro de téléphone personnel : _____ _____

Adresse électronique : _____ _____

Depuis combien d'années travaillez-vous dans un établissement d'enseignement collégial? _____

Scolarité et diplômes	Année d'obtention	Discipline	Établissement

Décrivez les fonctions assumées conformément au projet et justifiez votre demande de dégagement**.

* Les chargées et chargés de cours ne sont pas admissibles au Programme.
** Pour les membres du personnel des cégeps, il s'agit de la demande de dégagement adressée à leur établissement.

11 (*Suite*)

Expérience pertinente : décrivez votre expérience d'enseignement, de consultation, d'intervention, de recherche ou une autre expérience en rapport avec le projet.

11 (*Suite*)

Publications et communications pertinentes : fournissez une liste de vos publications et communications, s'il y a lieu. Veuillez en donner la référence complète, y compris les noms de vos collaboratrices et collaborateurs.

12 Autres chercheuses ou chercheurs
(Photocopiez cette page, au besoin, selon le nombre de chercheuses ou de chercheurs.)

Nom : _____ Prénom : _____

Fonction : _____
(ainsi que le stipule le contrat d'engagement)
Statut : _____

Sexe : F ( ) M ( )

Département ou service : _____

Numéro de téléphone de l'établissement d'enseignement collégial : _____ Poste : _____
Numéro de télécopieur : _____
Numéro de téléphone personnel : _____
Adresse électronique : _____
Depuis combien d'années travaillez-vous dans un établissement d'enseignement collégial?

Scolarité et diplômes	Année d'obtention	Discipline	Établissement

Décrivez les fonctions assumées conformément au projet et justifiez votre demande de dégagement*.

* Pour les membres du personnel des cégeps, il s'agit de la demande de dégagement adressée à leur établissement.

12 (*Suite*)

Expérience pertinente : décrivez votre expérience d'enseignement, de consultation, d'intervention, de recherche ou une autre expérience en rapport avec le projet.

12 (*Suite*)

Publications et communications pertinentes : fournissez une liste de vos publications et communications en rapport avec votre objet de recherche. Veuillez en donner la référence complète, y compris les noms de vos collaboratrices et collaborateurs.

Les prévisions budgétaires doivent être décrites pour chacune des années (2006-2007, 2007-2008, 2008-2009, selon le cas), et ce, pour la durée totale du projet (guide, p. 33 à 35). Veuillez donc photocopier cette page, au besoin, selon le nombre d'années annoncées.

13 Chercheuses et chercheurs*

Dégagement des enseignantes et enseignants

Nom	Prénom	Collège	%		Dégagement** $***
_____	_____	_____	_____	=	_____
_____	_____	_____	_____	=	_____
_____	_____	_____	_____	=	_____
_____	_____	_____	_____	=	_____
_____	_____	_____	_____	=	_____
_____	_____	_____	_____	=	_____
			Total : _____	=	_____

Dégagement et salaire des autres chercheuses et chercheurs (personnel non enseignant)

Nom	Prénom	Collège	%		Dégagement** $***
_____	_____	_____	_____	=	_____
_____	_____	_____	_____	=	_____
_____	_____	_____	_____	=	_____
_____	_____	_____	_____	=	_____
			Total : _____	=	_____

* Membre du personnel enseignant ou professionnel non enseignant dégagé de sa tâche pour faire de la recherche. Toutefois, lorsque la réalisation d'un projet engage plus d'une participante ou d'un participant, la subvention ne peut excéder trois fois le montant maximal normalement accordé à une seule participante ou à un seul participant.

** Il s'agit de la demande de dégagement adressée à leur établissement.

*** Veuillez fournir le coût de remplacement (salaire de la remplaçante ou du remplaçant, y compris les avantages sociaux) et non le salaire de la chercheuse ou du chercheur.

14 Dégagement des autres participantes et participants* (guide, article 13)

				Dégagement**	
Nom	**Prénom**	**Collège**	**%**		**$*** **
_____	_____	_____	_____	=	_____
_____	_____	_____	_____	=	_____
_____	_____	_____	_____	=	_____
_____	_____	_____	_____	=	_____
_____	_____	_____	_____	=	_____
_____	_____	_____	_____	=	_____
			Total : _____	=	_____

Veuillez justifier le dégagement de ces personnes en tenant compte de leurs compétences au regard de leur participation à ce projet.

* Participante ou participant : tout autre membre du personnel enseignant ou professionnel non enseignant assumant, à un autre titre que celui de chercheuse ou de chercheur, des activités liées à la recherche. Les membres du personnel enseignant et du personnel professionnel non enseignant participant à un projet mais ne faisant pas partie de l'équipe de recherche peuvent être dégagés **jusqu'à 20 % de leur tâche normale**. Toutefois, lorsque la réalisation d'un projet engage plus d'une participante ou d'un participant, la subvention ne peut excéder trois fois le montant maximal normalement accordé à une seule participante ou à un seul participant.

** Il s'agit de la demande de dégagement adressée à leur établissement.

*** Veuillez fournir le coût du remplacement (salaire de la remplaçante ou du remplaçant, y compris les avantages sociaux) et non le salaire de la chercheuse ou du chercheur.

15 Services et déplacements des personnes-ressources* (guide, article 13.3)

Nom	Prénom	Statut*	Profession ou titre	Tarif horaire	Nbre d'heures consacrées au projet	Dépenses prévues

Total : _____

(Maximum : 5 000 $)

* Consultante ou consultant en informatique	CI	Consultante ou consultant en recherche	CR
Technicienne ou technicien	TE	Élève	EL
Secrétaire	SE	Autre (précisez) :	
Auxiliaire de recherche	AU		

Veuillez justifier les sommes demandées pour les services des personnes-ressources.

* Ne peuvent être rémunérés à ce titre les directrices et directeurs de thèse qui dirigent les travaux des chercheuses et chercheurs que touche la présente demande de subvention. Les frais de déplacement de la personne-ressource et les frais de déplacement assumés par la chercheuse ou le chercheur pour la consulter doivent être indiqués sous cette rubrique.

16 Frais de déplacement des chercheuses et chercheurs dans le cas d'une collaboration entre collèges (guide, article 13.3). Veuillez noter que les frais de déplacement liés à la consultation des personnes-ressources doivent être indiqués au point 15.

Veuillez justifier les sommes demandées (but des déplacements, destination, dépenses prévues).

Total : _____$
(Maximum : 500 $)

17 Autres frais (guide, article 13.3).

Veuillez justifier les sommes demandées.

Total : _____$

18 Diffusion des résultats (maximum : 3 000 $, 3 500 $ ou 4 000 $)[1]

		Année prévue (an 1, 2 ou 3)	PAREA
18.1	**Rapport final**		
	• Production et impression en quinze exemplaires		_____ $ (Max. 700 $)
	• Révision linguistique		_____ $
	• Traduction du résumé en langue seconde[2]		_____ $ (Max. 100 $)
18.2	**Articles**		
	• Article de vulgarisation à teneur pédagogique[3] (rédaction, révision linguistique, traduction)		
	- Présenté en langue française seulement	_____	_____ $ (Max. 400 $)
	- Traduit en langue anglaise	_____	_____ $ (Max. 500 $)
	- Traduit dans une troisième langue	_____	_____ $ (Max. 500 $)
	• *Pédagogie collégiale*[4]	_____	
	• Revues scientifiques[4] (précisez : _____)	_____	
	• Bulletins, autres médias	_____	
18.3	**Colloques collégiaux[3]**		
	AQPC	_____	_____ $
	ou		
	ARC	_____	_____ $
	• ACPQ (ateliers pédagogiques pour le réseau privé de l'enseignement collégial)	_____	
	• Invitation d'un collège pour une session de perfectionnement de son personnel[3]	_____	_____ $
18.4	**Colloques ou congrès provinciaux et nationaux[5]**		
	• Au Québec, autres que ceux de l'AQPC, de l'ARC ou de l'ACPQ (précisez :_____)	_____	
	• Ailleurs au Canada (précisez : _____)	_____	
	• À l'échelle internationale (précisez : _____)	_____	
	TOTAL :		_____ $

1. Montant maximum de 3 000 $ si l'article de vulgarisation est en langue française seulement. Ajouter 500 $ dans le cas d'un article de vulgarisation traduit en anglais ou 1 000 $ si l'article est traduit en anglais et dans une troisième langue.

2. Une demi-page de texte correspond approximativement à 250 mots. Le tarif habituel est de 0,25 $ le mot, soit une somme de 62 $ pour un texte de 250 mots.

3. Les frais de séjour et de déplacement pour la participation à ces activités lors de la dernière année de la subvention sont couverts par celle-ci. Les frais de séjour et de déplacement pour la participation à ces colloques lors de la première année d'un projet de deux ans ou lors de la première et de la deuxième année d'un projet de trois ans sont couverts selon les conditions fixées par le PSCCC.

4. L'écrit faisant l'objet d'une publication dans une revue scientifique est admissible dans le cadre du programme Soutien aux chercheurs et aux chercheuses du collégial (PSCCC). Les frais couverts sont définis dans ce programme.

5. Les frais de séjour et de déplacement pour ces activités peuvent, à certaines conditions, être couverts par le PSCCC.

TABLEAU DES COÛTS

	2006-2007				2007-2008				2008-2009			
Personnel enseignant	**% Aut.**	**% Hiver**	**% Total**	**$ Total**	**% Aut.**	**% Hiver**	**% Total**	**$ Total**	**% Aut.**	**% Hiver**	**% Total**	**$ Total**
1._____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____
2._____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____
3. _____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____
4. _____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____
Personnel professionnel non enseignant												
1._____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____
2._____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____
3._____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____
4._____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____
Autres participants												
1._____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____
2._____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____
3._____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____
4._____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____
Services et déplacements des personnes-ressources (max. 5 000 $)				_____$				_____$				_____$
Déplacements des chercheuses et des chercheurs (max. 500 $)				_____$				_____$				_____$
Autres frais				_____$				_____$				_____$
Diffusion (max. 3 000 $, 3 500 $ ou 4 000 $)				_____$				_____$				_____$
TOTAL				_____$				_____$				_____$

TOTAL GLOBAL DE LA SUBVENTION

	Contribution de l'établissement		Subvention demandée	
	ETC	**$**	**ETC**	**$**
2006-2007				
2007-2008				
2008-2009				
TOTAL				

SIGNATURES

Par la présente, j'affirme que le contenu du projet, la méthode de recherche qui y est utilisée, le calendrier établi de même que les ressources demandées me conviennent. J'approuve également le déroulement du projet au _____entre le 1er septembre 20 ___ et le 30 juin 20 ___.
(nom de l'établissement d'enseignement collégial)

- J'ai pris connaissance du protocole relatif à l'acceptation d'une subvention en vertu du PAREA et de tous les détails relatifs à la présentation d'un projet.
- J'atteste que les renseignements fournis sont exacts et complets.
- Je m'engage à faire respecter les règles déontologiques en vigueur.

_____ _____
Directrice générale ou directeur général Date

_____ _____
Directrice ou directeur des études Date

ou

_____ _____
Directrice ou directeur des services aux élèves Date

- J'ai pris connaissance du protocole relatif à l'acceptation d'une subvention en vertu du PAREA et de tous les détails relatifs à la présentation d'un projet.
- J'atteste que les renseignements fournis sont exacts et complets.
- Je m'engage à respecter les règles déontologiques en vigueur.

_____ _____
_____ _____
_____ _____
_____ _____
_____ _____
_____ _____
_____ _____
Chercheuses et chercheurs Date

ANNEXE 6

ENGAGEMENT
À TITRE DE MEMBRE
DU COMITÉ D'ÉVALUATION

PAREA

PROGRAMME D'AIDE À LA RECHERCHE SUR L'ENSEIGNEMENT ET L'APPRENTISSAGE

DIRECTION GÉNÉRALE DES AFFAIRES UNIVERSITAIRES ET COLLÉGIALES
Direction du soutien aux établissements

ENGAGEMENT À TITRE DE MEMBRE DU COMITÉ D'ÉVALUATION

(Dans ce document, le masculin est utilisé sans aucune discrimination et désigne aussi bien les femmes que les hommes.)

En ma qualité de membre du comité d'évaluation, je déclare au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) ce qui suit :

1. J'ai pris connaissance des règles d'éthique et de confidentialité qui suivent et m'engage à m'y conformer.

RESPECT DES RÈGLES D'ÉTHIQUE

2. Je démontrerai de la rigueur dans l'application des normes et des critères relatifs à l'évaluation de tout projet de recherche.

3. Je m'assurerai, avant de participer au processus d'évaluation d'un projet, qu'il n'existe aucun lien entre le demandeur, ou l'un des membres de son équipe, et moi. Si une telle situation se présente, j'en aviserai le MELS.

CONFIDENTIALITÉ DU CONTENU DES DEMANDES ET DU PROCESSUS D'ÉVALUATION

4. Je reconnais que le présent document a également pour objectif de permettre au MELS de répondre à ses obligations en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.R.Q., c. A-2.1). En vertu de cette loi, il doit s'assurer que les renseignements qui lui sont transmis par les chercheuses et chercheurs sont traités de manière strictement confidentielle. Je respecterai donc, conformément à cette loi, la nature confidentielle des informations contenues dans les documents transmis et des discussions touchant les délibérations du comité d'évaluation.

5. Je n'utiliserai pas les informations communiquées ou les concepts nouveaux présentés dans les documents transmis tant que les auteures et auteurs ne les auront pas diffusés.

6. Je ne communiquerai aucune information susceptible de révéler l'identité des demandeurs.

7. Au terme de l'évaluation, je déposerai sur les lieux de la réunion tous les documents se rapportant aux projets. Le MELS prendra des dispositions afin d'en assurer la destruction.

DÉROULEMENT DES RÉUNIONS

8. Je ne me livrerai pas à des plaidoyers basés sur des informations qui ne sont pas contenues dans la demande.

9. Dans le cadre d'une réunion du comité d'évaluation, je ne ferai aucun commentaire et je me retirerai lorsque le projet à l'étude proviendra d'une chercheuse ou d'un chercheur avec lequel je suis directement en relation.

10. Je m'abstiendrai de faire des commentaires ou des interventions dans tous les cas où il peut exister un conflit d'intérêts ou une apparence de conflit. Je reconnais que cette règle de non-intervention et de non-participation peut être levée si le comité d'évaluation juge que mon absence a pour conséquence de remettre en cause la qualité et le fonctionnement de l'évaluation. Dans un tel cas, j'aurai le choix soit de participer pleinement à l'évaluation, soit de me retirer momentanément des travaux.

INFORMATIONS TRANSMISES AUX CHERCHEUSES ET CHERCHEURS

11. Je reconnais que, en application de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, le MELS est tenu de communiquer à une chercheuse ou un chercheur qui en fait la demande tout renseignement nominatif le concernant. Toutefois, le MELS n'est pas tenu de communiquer les informations constituant un avis ou une recommandation d'un membre du comité. Je comprends que le nom des membres ayant effectué des évaluations de même que tous les renseignements susceptibles de révéler leur identité ne sont pas communiqués.

ENGAGEMENT

12. Je reconnais que je ne peux agir à titre de membre d'un comité d'évaluation que si le présent document est signé.

13. Je conviens que le présent engagement sera régi et interprété en vertu des lois applicables dans la province de Québec.

_____
Nom (en caractères d'imprimerie)

_____
SIGNATURE

_____
Date

ANNEXE 7

RAPPORT FINANCIER

PAREA
PROGRAMME D'AIDE À LA RECHERCHE SUR L'ENSEIGNEMENT ET L'APPRENTISSAGE

RAPPORT FINANCIER

DIRECTION GÉNÉRALE DES AFFAIRES UNIVERSITAIRES ET COLLÉGIALES
Direction du soutien aux établissements

Titre du projet _____
Chercheuse ou chercheur responsable _____
Établissement _____
Code du projet _____
Année de la subvention _____
Date de fin du projet _____

Revenus disponibles

MELS : _____$

Fonds FQRNT : _____$

Total des revenus **(A)** _____$

Dépenses
Fonctionnement

- Services et déplacements des personnes-ressources _____$
- Déplacements des chercheuses et des chercheurs _____$
- Autres frais _____$
- Frais de diffusion _____$

Total des dépenses de fonctionnement **(B)** _____$

Dégagement
(Salaire et avantages sociaux des remplaçantes et des remplaçants)

Nom	**Salaire**
_____	_____$
_____	_____$
_____	_____$
_____	_____$

Total des salaires **(C)** _____$

(D) Solde : A - (B + C) **(D)** _____$

Je déclare que les renseignements fournis dans ce rapport sont exacts et fidèles à la réalité.

Directrice ou directeur des études : _____ **Date :** _____

Chercheuses ou chercheurs : _____ **Date :** _____
_____ **Date :** _____
_____ **Date :** _____

Éducation,
Loisir et Sport
Québec

14-3210